

Enquête blaireau européen (*Meles meles*) - Bilan 2024 -



Blaireau européen © Marc Helfter

*Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement Inscrite au Tribunal d'Instance de
Strasbourg – LXVII n°113 - SIRET : 41871664300022*

Date de production : Janvier 2025

Toutes les images et figures non sourcées ont été produite par le GEPMA

Table des matières

Partie 1 : Connaissances : le Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	3
A) Biologie et Écologie de l'espèce (<i>Meles meles</i>)	3
➤ Taxonomie et Diversité.....	3
➤ Répartition	4
➤ Description de l'espèce	5
➤ Statut de conservation	5
➤ Habitat.....	5
➤ Régime alimentaire en France	7
➤ Rythme biologique	8
➤ Vie en communauté	9
B) Situation de l'espèce en France et en Alsace	10
Partie 2 : Le réseau blaireau	14
A) Rappel du protocole	14
B) Les résultats de 2024.....	15
➤ Les sites suivis et recensés en Alsace.....	15
➤ Taux d'activité depuis 2005	18
➤ Les perturbations constatées	20
➤ Les dégâts dus au terrassier	28
➤ L'importance du suivi pluriannuel.....	31
Partie 3 : Autres informations sur le suivi 2023	32
A) Le blaireau, terrassier hors du commun	32
B) Des colocataires	32
C) Emplacement des terriers.....	32
Partie 4 : Informations complémentaires	37
A) Transmission des données	37
B) Médiation.....	38
C) Formation blaireau.....	39
Remerciements	40
Contact	41
➤ GEPMA	41
➤ Pôle Médiation Faune Sauvage LPO.....	41
Bibliographie	41
Annexes	42
A) Annexe 1 : Terriers sans observateur	42
B) Annexe 2 : Fiche « Surveillance » du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	43

Partie 1 : Connaissances : le Blaireau européen (*Meles meles*)

A) Biologie et Écologie de l'espèce (*Meles meles*)

➤ Taxonomie et Diversité

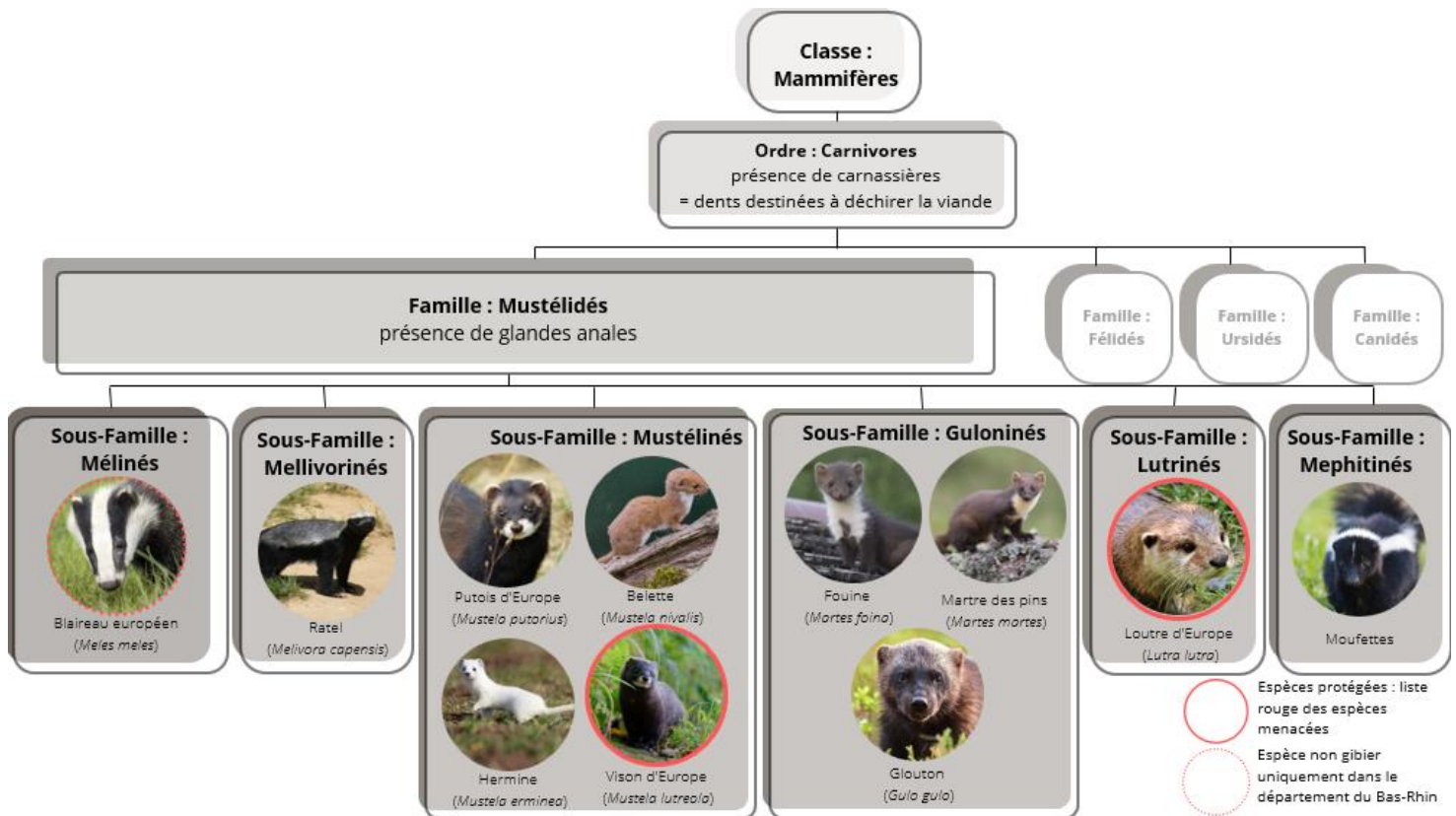


Figure 1 - Phylogénie du Blaireau d'Europe (*Meles meles* Linnaeus, 1758) © D'après « Lineage Diversity and Size Disparity in Musteloidea » Law et al. 2018

Le Blaireau appartient à l'Ordre des Carnivores, il présente en effet une dentition adaptée au régime carné avec la présence de dents carnassières (

Figure 1). Il adopte cependant, tout comme l'Ours, un régime omnivore et ne présente plus d'adaptations évolutives nécessaires à la chasse (course, saut, etc.), qu'il est possible de retrouver chez les autres carnivores.

Il appartient à la famille des Mustélidés, caractérisée par la présence de glandes anales parfois très développées dont les sécrétions odorantes sont utilisées pour la délimitation du territoire ou comme moyen de défense notamment chez les Moufettes. Les Mustélidés regroupent 53 espèces dans le monde¹, réparties en 6 sous-familles comprenant les Fouines, Martres, Glouton, Hermine, Belette, Visons mais aussi Loutres et Moufettes.

Dix espèces sont communément appelées « Blaireau » : notre **Blaireau européen** *Meles meles* (Linnaeus, 1758), appartenant à la sous-famille des Mélinés. Mais également le Blaireau

¹ Law, Slater, et Mehta, « Lineage Diversity and Size Disparity in Musteloidea ».

d'Amérique (*Taxidea taxus*, Schreber 1777) ou encore le Ratel (*Mellivora capensis*, Schreber 1776), espèce africaine unique représentante de la sous-famille des Mellivorinés.

➤ Répartition

La lignée *Meles* est apparue il y a 5 à 7 millions d'années environ en Asie avant de se déplacer vers l'Ouest. La dentition des blaireaux et leur mode de vie a évolué en fonction des milieux rencontrés et de la disponibilité en ressources alimentaires. Ils deviennent ainsi peu à peu fouisseurs pour échapper aux prédateurs et élever leur progéniture tandis que leurs pattes et leur groin se développe afin d'élargir leur régime alimentaire. L'espèce contemporaine *Meles meles* serait apparue il y a 800 000 ans à la fin du pléistocène inférieur.²

Les différentes espèces de Blaireaux ont colonisé presque tous les continents grâce à une capacité d'adaptation caractéristique de la famille des mustélidés. Le Blaireau européen est ainsi présent dans toute la partie Ouest de l'Europe y compris au Royaume-Uni, il est cependant absent de Corse³ (Figure 2).

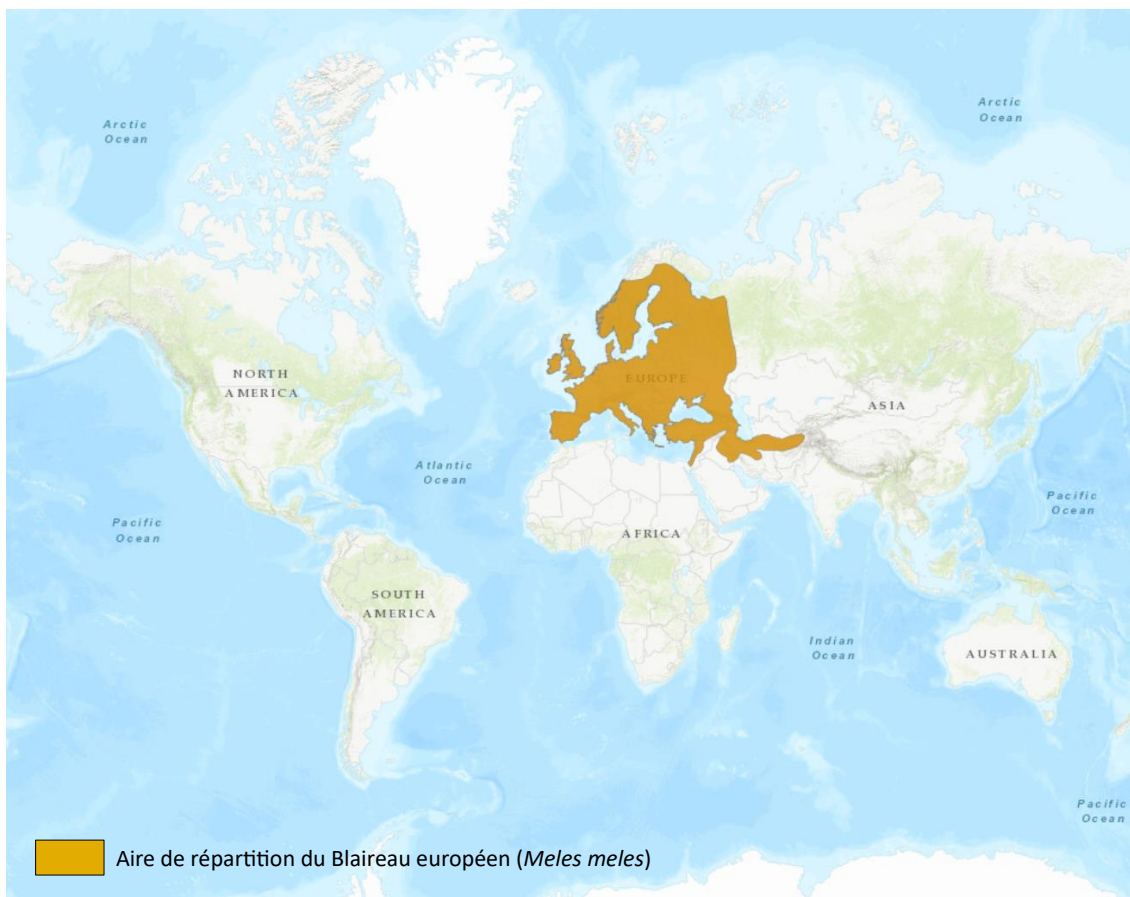


Figure 2 - Répartition du blaireau européen (*Meles meles*) au niveau mondial © IUCN Red List

² Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

³ Long et Killingley, *The badgers of the world*; Neal et Cheeseman, *Badgers*.

➤ Description de l'espèce

Le blaireau européen porte le nom scientifique *Meles meles* attribué par son descripteur Linné en 1758.

Il a une taille de 60 à 90 cm pour une hauteur au garrot de 30 cm et pèse entre 7 et 17 kg, ce qui fait de lui le plus gros mustélide d'Europe derrière le Glouton. Son poids varie énormément à l'hiver avec les stocks de graisses qu'il accumule tout l'été.



Figure 3 - Allure du blaireau avec sa robe grise et son masque facial typique © Florian Kletty

Le blaireau est reconnaissable par son allure de "**petit ours**" et par son masque facial

typique composé de 2 bandes noires sur un museau blanc (**Figure 3**). Il possède de nombreuses adaptations au mode de vie fouisseur comme une tête allongée, de puissantes pattes avec de longues griffes ou encore une truffe équipée de clapets qui évitent que la terre ne vienne boucher les narines.

Le blaireau possède également un très bon odorat : 500 à 700x plus puissant que celui de l'homme.

➤ Statut de conservation

Le Blaireau européen figure à l'Annexe III de la Convention de Berne à l'échelle de l'Europe, ce qui fait de lui une espèce partiellement protégée. Des prélèvements sont autorisés s'il est estimé que les densités de population exigent une régulation.⁴

C'est donc une espèce chassable en France sauf dans le département du Bas-Rhin où il a un statut **non-gibier** depuis 2002.

Il est strictement protégé en Belgique, aux Pays-Bas, sur les îles britanniques et dans d'autres pays méditerranéens.

➤ Habitat

Le Blaireau possède de grandes capacités d'adaptation. De ce fait il est présent dans **tous types de milieux**. Il est majoritairement présent en zones boisées (**Figure 4**) où il apprécie le couvert forestier pour progresser en toute discrétion mais aussi dans les prairies et zones agricoles qui lui offrent une bonne disponibilité en nourriture. Il apprécie broussailles, friches ou encore talus de routes et voies ferrées, ce qui peut parfois poser quelques problèmes de cohabitation.

⁴ « Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention) ».



Figure 4 – à gauche : Lisière de forêt (Piémont des Vosges) © Simon Vitzhum ; à droite : Coteau (Molsheim) © Pierre Acosta

Le choix de l'emplacement du terrier dépend du couvert végétal qui garantit protection et tranquillité ainsi que de la nature du sol. Dans l'idéal, le terrier doit être assez facile à creuser, sec et avec une température constante. Les blaireaux affectionnent donc les sols constitués de terre fine, à la texture sableuse et/ou limoneuse. Pour éviter les risques d'effondrement, les blaireaux creusent souvent sous les racines ou roches. Ils sont toutefois capables de creuser dans des sols rocaillieux composés de roches "tendres" comme la craie ou encore le grès calcaire. L'emplacement du terrier dépendra également de la pente car elle facilite le drainage mais aussi de la présence humaine (même s'il existe des phénomènes d'habitation).

La plupart des terriers de blaireaux possède entre 1 et 30 gueules (ou entrées), la moyenne étant d'environ 5 entrées.⁵ Il est composé de chambres reliées entre elles par des galeries tortueuses. Il n'est pas rare que le blaireau partage son terrier avec d'autres espèces (lapins de garenne, renards ou même chauves-souris !) (**Figure 5**).

Il y a deux sortes de terriers :

- Les **terriers principaux** : possèdent généralement plusieurs gueules (utilisées ou non) et présentent des déblais importants. Ces terriers vont être occupés tout au long de l'année, les blaireaux y passent l'hiver et c'est le terrier où vont généralement être élevés les jeunes l'été.
- Les **terriers secondaires** : situé 50 à 150 m (ou plus lorsque le territoire est grand) du terrier principal, en général de taille plus modeste. Ils sont occupés de manière temporaire (refuge en cas de dérangement, lieu de repos lorsque les blaireaux partent rechercher leur nourriture etc.).

Chaque famille de blaireaux possède un unique terrier principal et un nombre variable de terriers secondaires. Les terriers vont pouvoir être occupés pendant de nombreuses années : 10, 20 ou même 50 ans. Il se transmettent de génération en génération ! Généralement, plus le terrier est

⁵ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

grand, plus il est ancien – la taille de ce dernier n'est donc pas lié au nombre d'individus du clan mais plutôt à son ancienneté.



Figure 5 - Illustration d'une coupe de terrier de blaireau © Chloé du Colombier pour La Petite Salamandre 2020

➤ Régime alimentaire en France

Contrairement aux petites espèces de Mustélidés, le Blaireau n'est pas adapté à la poursuite de proies. En effet bien qu'il possède une dentition carnivore héritée de ses ancêtres, il adopte désormais un régime omnivore, se rabattant sur tous types de proies ne se déplaçant pas suffisamment vite pour lui échapper.

En France, il se compose presque essentiellement de **vers de terre**, mais également de fruits, céréales (avec une petite préférence pour le maïs), amphibiens et mollusques, petits mammifères, glands et divers autres végétaux (Figure 6).⁶

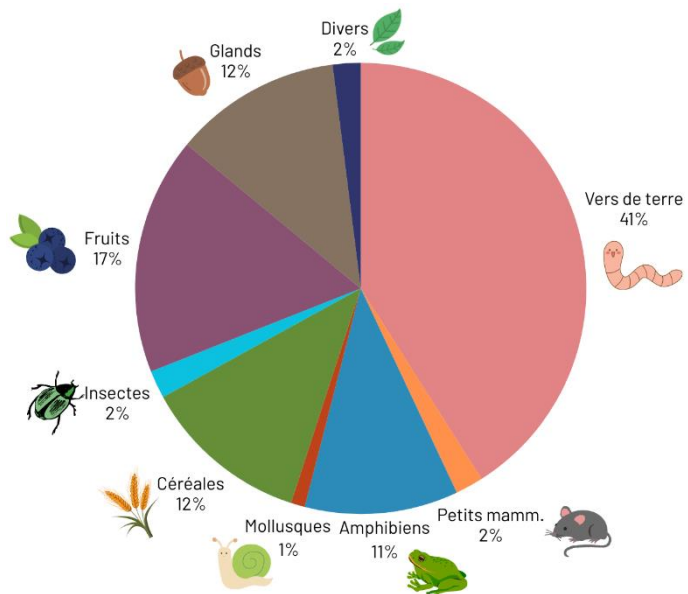


Figure 6 - Régime alimentaire du blaireau en France © "Le blaireau d'Eurasie" (Do Linh San, 2006) d'après « Alimentation du blaireau Eurasien » A. Lambert (1990)

⁶ Lambert, « Alimentation du blaireau eurasien (Meles meles) dans un écosystème forestier. Variations spatiales du régime et comportement de prédation ».

➤ Rythme biologique

L'hiver, le Blaireau n'hiberne pas mais vit au ralenti. Il sort très peu et vit sur les graisses accumulées au cours de la saison estivale. Il se reproduit principalement en début d'année, mais la blairelle ne met bas qu'en février de l'année suivante, c'est la **gestation différée**.

Au printemps, les blaireautins âgés d'un an deviennent indépendants. Certains restent au terrier et d'autres le quittent pour trouver un autre territoire.

En été, le blaireau passe beaucoup de temps à rechercher de la nourriture, il fait ses réserves de graisses pour l'hiver.

À l'automne, il réalise d'importants travaux d'aménagements du terrier. Il le rend le plus confortable possible pour affronter l'hiver. Il renouvelle ainsi les litières composées de feuilles mortes, mousses et herbes sèches.

1) Reproduction

Le Blaireau et la Blairelle ont la particularité de pouvoir s'accoupler tout au long de l'année, mais il y a principalement 3 pics d'activité sexuelle qui sont dépendants des périodes d'œstrus des femelles.

Pour les mâles, l'activité spermatogénique est continue tout au long de l'année. Le mâle dominant va tenter sa chance plusieurs fois durant les 4 à 6 jours que durent les chaleurs de la femelle, il sera repoussé plusieurs fois (grondement et claquement de dents) avant de parvenir à ses fins. Dans la majorité des cas, un accouplement dure entre 10 et 90 min.

Lorsque la femelle est fécondée, il se passe un phénomène appelé l'« **ovo-implantation différée** ». Cela se retrouve chez plusieurs autres espèces, dont l'ours. Ce mécanisme évolutif est responsable d'avortements spontanés peu coûteux pour les femelles dans le cas où les réserves nécessaires à la gestation seraient insuffisantes. En effet, après la fécondation de l'ovule par un spermatozoïde, l'œuf se développe jusqu'à un stade appelé « stade blastocytaire », puis le développement se stoppe alors de 1 à 11 mois en fonction de la date d'accouplement. Au moment propice qui semble être dépendant de la photopériode, les embryons s'implantent dans la paroi utérine et poursuivent leur développement. Ainsi, même si toutes les femelles ne s'accouplent pas à la même période de l'année, ce phénomène physiologique permet de **synchroniser les naissances** au sein des diverses populations (**Figure 7**).

La vraie période de gestation dure entre 6 à 7 semaines (en moyenne 45 jours). Les blaireautins naissent généralement début février, cependant il est possible d'observer des variations ces dernières années avec des données de naissance dès décembre et jusqu'à mars, probablement lié au changement climatique et aux saisons moins marquées qui perturbent le cycle biologique de nombreuses espèces.

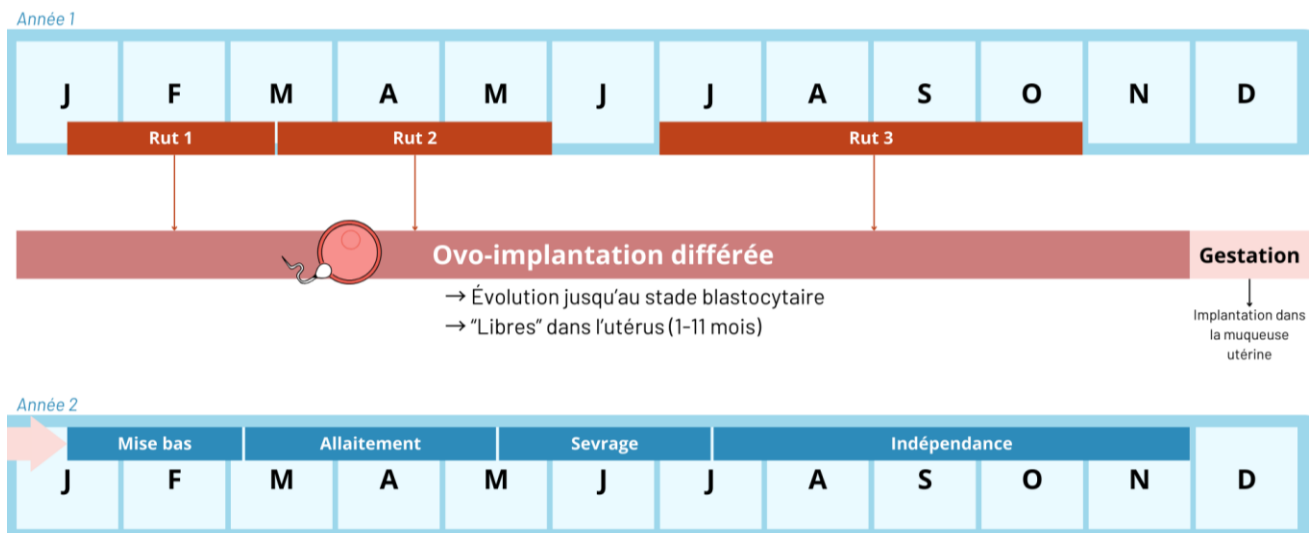


Figure 7 - Cycle de reproduction du Blaireau © D'après « Le Blaireau d'Eurasie » (Do Linh San, 2006)

Tout comme les mâles qui s'accouplent avec plusieurs femelles, la femelle peut également s'accoupler avec des mâles différents au cours de l'année : les blaireautins d'une même portée n'auront ainsi pas tous le même père ! Ce comportement favorise la diversité génétique au sein des clans.

2) Développement

Les femelles ont une portée de **1 à 5 petits par an** (moyenne européenne : 2,43 jeunes) et la moitié de la progéniture ne passera pas la première année.

Lorsque la mise-bas approche, les femelles préparent le terrier et tapissent une chambre de litière sèche et propre. Ce sont elles qui assumeront seules l'élevage des petits, sans l'aide du mâle.

À la naissance, les jeunes pèsent 100 g et mesurent 18 cm, ils sont roses et nus. À 2 semaines (fin février) le pelage commence à pousser, puis après 4 à 5 semaines, les yeux s'ouvrent, le masque facial est bien visible et le pelage est soyeux. Les premières dents de lait poussent et les femelles peuvent donner la première nourriture solide par régurgitation.

De mi-avril à mi-mai, à l'âge de 2-3 mois, les blaireautins effectuent leurs premières sorties en surface pendant lesquelles ils restent collés à leur mère. Ils pèsent alors 2,5 à 3,5 kg. À 4 mois, ce qui correspond à la mi-juin, les jeunes sont sevrés et possèdent leur dentition définitive. Lors des sorties ils ne suivent plus systématiquement leur mère et passent leur temps à jouer et explorer leur territoire à la recherche de nourriture.⁷

➤ Vie en communauté

Les Blaireaux sont des animaux sociaux qui vivent en clans familiaux : un terrier héberge en général une famille. Ainsi, en Alsace, les blaireaux vivent en groupe de **4 à 5 individus en moyenne**.

⁷ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

Lorsque les blaireautins atteignent l'âge adulte ils peuvent, soit rester au sein du clan, soit partir fonder leur propre foyer sur un nouveau territoire.

Le blaireau a une **activité nocturne**, de ce fait il est très discret et difficile à observer. La journée il se repose dans son terrier puis quand vient la nuit, après s'être assuré qu'il n'y ait aucun danger, il vaque à ses occupations quotidiennes :

- Toilettage attentif du pelage : après une journée dans le terrier, il se débarrasse de tous résidus de terre. Ces séances de toilettage sont également un moyen de renforcer les liens entre les membres de la famille (**Figure 8**) ;
- Il veille à la propreté du terrier en changeant les litières ;
- Effectue des travaux de terrassement : creuse pour agrandir les galeries et assurer la propreté des gueules ;
- Recherche de la nourriture.

Le mâle blaireau a tendance à occuper ses nuits avec divers creusements pour améliorer le terrier tandis que les blaireautins passent de longues heures à jouer et explorer leur environnement.⁸

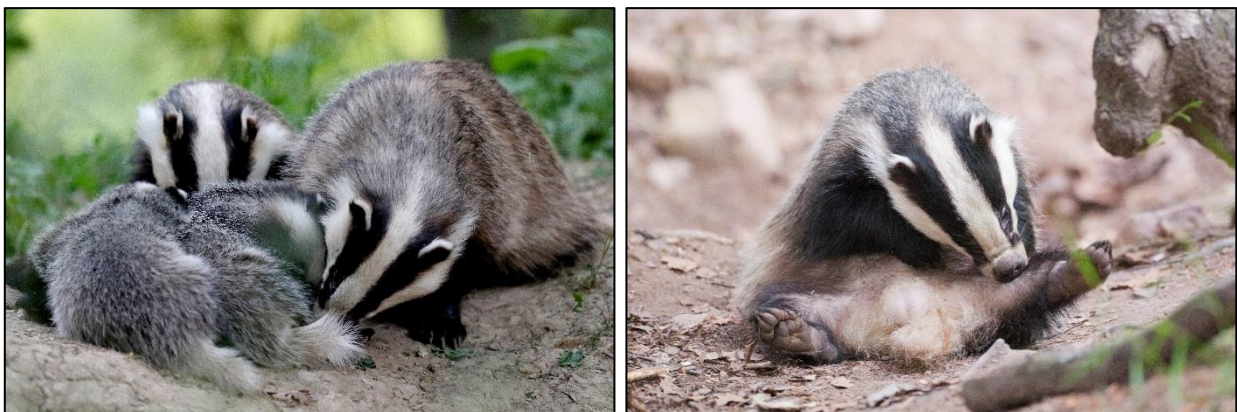


Figure 8 – à droite : Séance collective de toilettage © Guillaume Klein – à gauche : Toilettage © Jean-Pierre BEDEZ

B) Situation de l'espèce en France et en Alsace

La densité de populations du Blaireau européen est largement méconnue en France. Cependant, en 2012 l'étude de Christian BRAUN et Julie ROUX a permis d'estimer la population en Alsace à **10 000 - 12 000 individus**.⁹

Pour cela, le territoire alsacien a été découpé en **14 unités écopaysagères** au sein desquelles des mailles de surfaces d'échantillonnage représentatives ont été définies (**Figure 9**).

⁸ *Le Blaireau, Le Terrassier de la nuit.*

⁹ BRAUN, « Estimation de la densité du blaireau d'Europe (*Meles meles*) dans le piémont Bas-Rhinois ».

Dans ces mailles, un décompte exhaustif des terriers principaux est effectué par prospection pedestre et par enquêtes auprès des chasseurs, forestiers et naturalistes.

Par extrapolation, la population a ainsi été évaluée.

Pour les **20 ans de l'Enquête Blaireau** et grâce aux années de suivi et la quantité de données récoltée par le Réseau Blaireau, une nouvelle étude des densités de population a été initié à l'automne 2023, et devrait se dérouler jusqu'à la fin de l'hiver 2024-2025.

Actuellement, **douze mailles ont été totalement prospectées**. Sur les mailles restantes, dix d'entre elles sont presque achevées. Sachant que dans certaines zones, le terrain est difficile, il y a également peu de bénévoles disponibles dans le secteur... Des sorties avec appel à bénévoles sont prévues en janvier pour aider à finaliser les prospections des mailles les plus en difficulté.

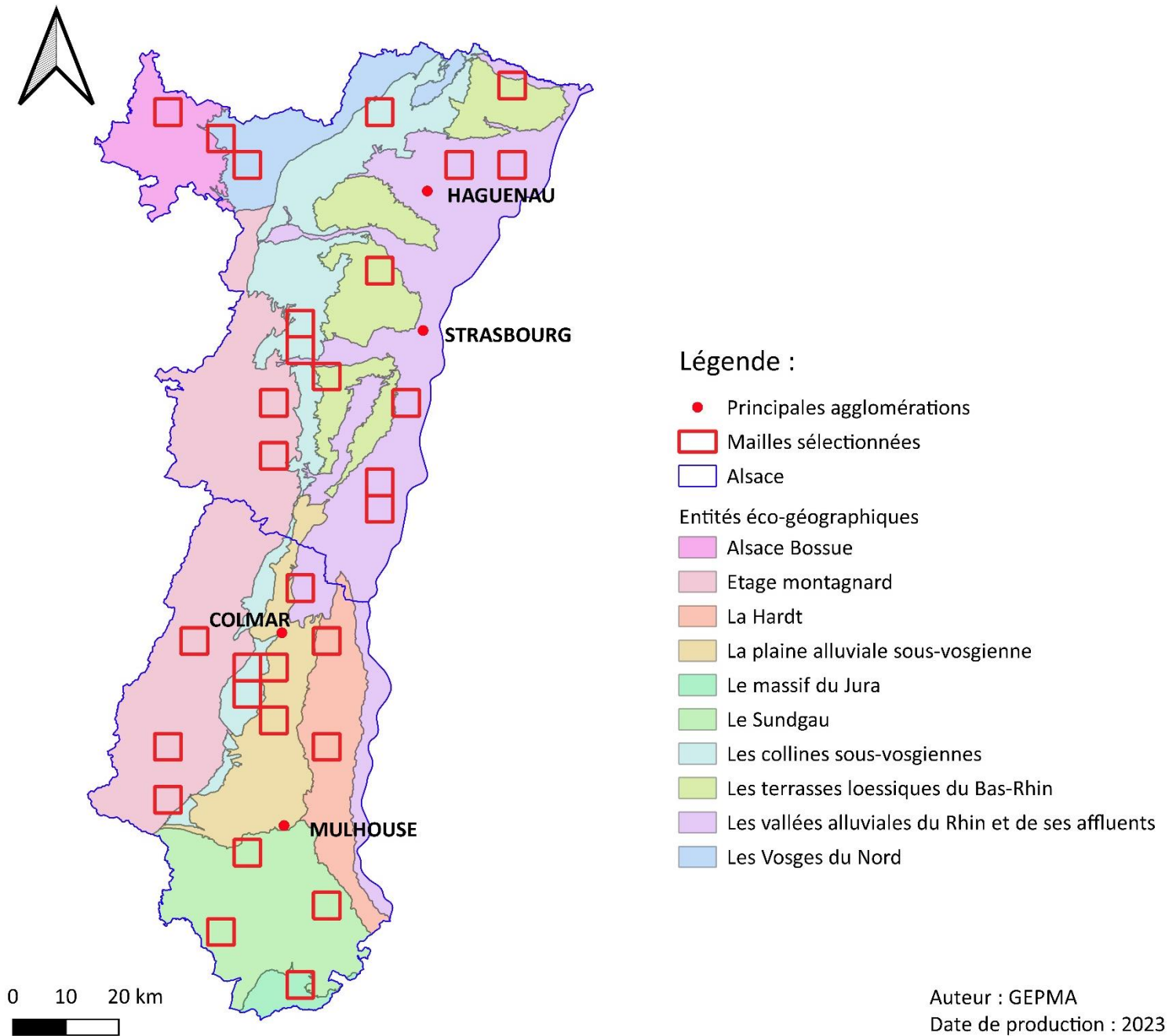


Figure 9 - Unités écopaysagères d'Alsace

❖ Dynamique de population

Contrairement aux croyances populaires, le blaireau ne pullule pas et présente une **dynamique de population calme** du fait de sa faible fécondité et de sa forte mortalité infantile.

Les femelles ont un faible succès reproducteur avec en moyenne une seule femelle sur trois qui mettra bas chaque année. Ainsi, dans une population théorique de 100 individus composée de 50 mâles et 50 femelles, seules 16 femelles mettront bas, chacune d'entre-elles donnant naissance à, en moyenne, 2.5 jeunes.¹⁰ L'effectif devrait ainsi être renforcée par la naissance de 40 petits et passe théoriquement à 140 individus à l'année $n+1$.

Cependant, en moyenne 50 % des jeunes meurent lors de leur première année réduisant notre population à 120 individus. En ajoutant la mortalité naturelle des vieux individus (cela concerne 5 à 10 individus), la croissance potentielle est de 5 à 10 % (**Figure 10**).

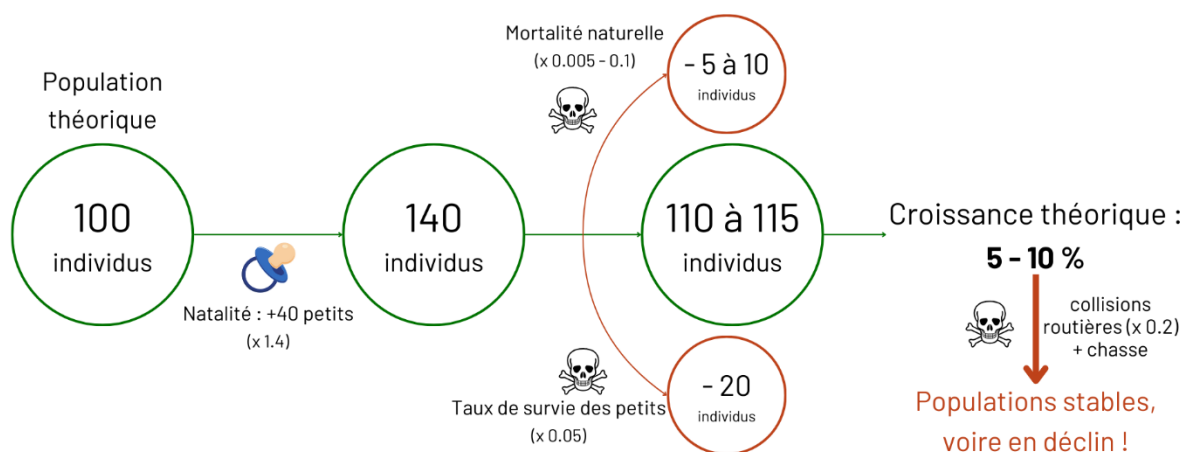


Figure 10 - Diagramme simplifié du cycle de vie et croissance théorique d'une population de blaireau

Mais cette croissance est purement théorique et ne tient pas compte de la mortalité induite par les collisions routières qui ont un impact considérable sur les populations de blaireaux. D'après la moyenne européenne, environ 20 % des individus seraient victimes de collisions chaque année. La dynamique des populations de blaireaux est donc plutôt stable. En ajoutant les autres menaces anthropiques comme la chasse et la réchauffement climatique, l'effectif de populations de blaireaux aurait même **tendance à diminuer**, d'autant plus que le blaireau a une faible capacité de dispersion.

¹⁰ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

Partie 2 : Le réseau blaireau

A) Rappel du protocole

L'**Enquête Blaireau** du GEPMA est basée sur le suivi des terriers par un grand nombre de bénévoles sur le long terme. Cette enquête permet d'accumuler des informations sur l'ensemble des terriers de blaireaux connus en Alsace.

Pour rappel, le Blaireau européen est un animal **très discret** du fait de son mode de vie principalement **nocturne**, c'est une espèce difficile à observer. De jour, seule la découverte des **traces et indices** laissés par son activité aux abords de son terrier suggère sa présence : gueules, coulées, empreintes, gros tas de déblais, latrines, ou encore fosses de toilette (Figure 11). C'est pourquoi il existe aussi peu de chiffres sur l'espèce et l'évaluation des populations de blaireaux et de leur dynamique se fait indirectement par un **suivi régulier des indices de présence** autour des terriers.



Figure 11 - Indices de présence du Blaireau © Justine Colinet

Chaque année, de nouveaux complexes sont découverts et transmis au GEPMA par les bénévoles, grâce à la **fiche de suivi/description** et aux **tableurs de description et de suivi**. Après vérification, les informations sont enregistrées dans une base de données. Il est également possible d'enregistrer des données naturalistes précises via le **site internet faune-grandest.org**. Par la suite, le terrier est idéalement contrôlé **deux fois par an** (printemps/automne) par un observateur bénévole. Les données sont communiquées au GEPMA par le biais de la **fiche de suivi** et aux **tableurs de description et de suivi**. Les différentes méthodes de transmission du suivi blaireau sont présentées à la partie « **Partie 4 : Informations complémentaires** ».

Chaque observateur est responsable du suivi d'un ou de plusieurs terriers et relève différents critères pour s'assurer de la présence ou non du blaireau sur le site : statut du terrier (actif, inactif, détruit), taille du terrier (nombre de gueules total et actives), indices de présence, occupants, etc. Le relevé d'éventuelles **traces de dérangement** sur le terrier ou des **dégâts occasionnés** par le blaireau sont des données importantes. Elles permettent de mieux appréhender la cohabitation humain/faune sauvage et de passer le relais au **pôle « Médiation Faune Sauvage »** en cas de problèmes (voir **page 38**).

B) Les résultats de 2024

➤ Les sites suivis et recensés en Alsace

En Alsace, le nombre de terriers recensé est en constante augmentation, à ce jour les terriers recensés sont **16 fois** plus nombreux qu'au lancement du suivi en 2003 (**Graphique 1**). C'est grâce à la motivation et à l'implication des nombreux bénévoles, qui donnent de leur temps pour effectuer ce suivi, que les connaissances sur le Blaireau européen peuvent être renforcées au fil des années. L'effort de prospection est important et produit des résultats significatifs, renforçant l'envie de continuer le suivi des terriers de blaireaux.

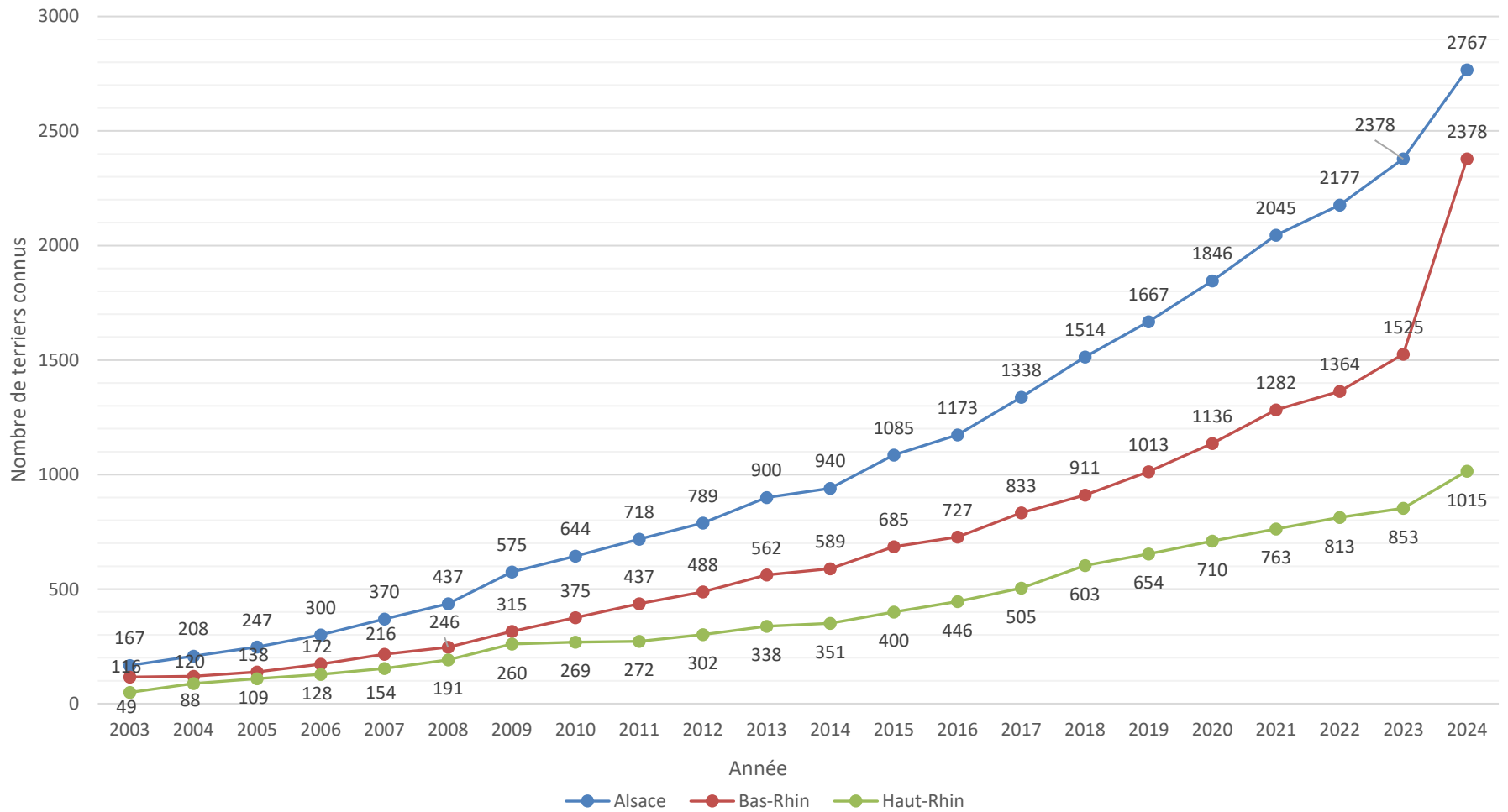
Grâce à ces suivis, **un total de 2 767 terriers a été référencé pour l'année 2024** dans toute l'Alsace, contre 2 378 en 2023 (soit une croissance de **16.36 %**). Parmi ces terriers, 1 752 (+ 15 %) se trouvent dans le département du Bas-Rhin tandis que 1 015 (+ 19 %) se trouvent dans le Haut-Rhin. Cette constante augmentation suit la continuité du travail effectué par les bénévoles du GEPMA, toujours plus actifs et nombreux à découvrir de nouveaux complexes. Ces pourcentages plus élevés par rapport à l'année précédente peuvent aussi se justifier par le fait que l'étude dynamique des populations de blaireaux en cours a permis de découvrir de nombreux terriers dans les mailles sélectionnées et prospectées. En parallèle de cela, un travail de suppression de sites détruits ou mal localisés a permis de retirer 80 terriers des calculs effectués.

Au sein des 2 767 sites connus, **913 ont été suivis** cette année par des bénévoles, soit 33.0 % des terriers connus (**Carte 1**). En 2023, 804 d'entre eux avaient été suivis, soit 33.8 % des sites connus. Une nette augmentation est visible entre l'année 2023 et 2024, ce qui peut encore une fois être dû à l'étude menée en ce moment sur la dynamique des populations de blaireaux. Par son biais, de nouveaux bénévoles sont sensibilisés au suivi de terriers de blaireaux. De plus, des bénévoles effectuant déjà du suivi, suivent de nouveaux terriers en plus des anciens déjà suivis. Dans le Bas-Rhin, cela représente 673 terriers suivis (contre 658 en 2023) et 240 dans le Haut-Rhin (contre 146 en 2023). Un déséquilibre entre les deux départements concernant le nombre de terriers suivis est ainsi toujours constaté, en effet : 73.71 % des terriers connus sont suivis dans le Bas-Rhin contre 26.29 % dans le Haut-Rhin. Cette différence peut être attribuée à un nombre de bénévoles moins important dans le Haut-Rhin (37) par rapport au Bas-Rhin (80). Il faut donc continuer et favoriser la dynamique du réseau, et en particulier dans le Haut-Rhin.

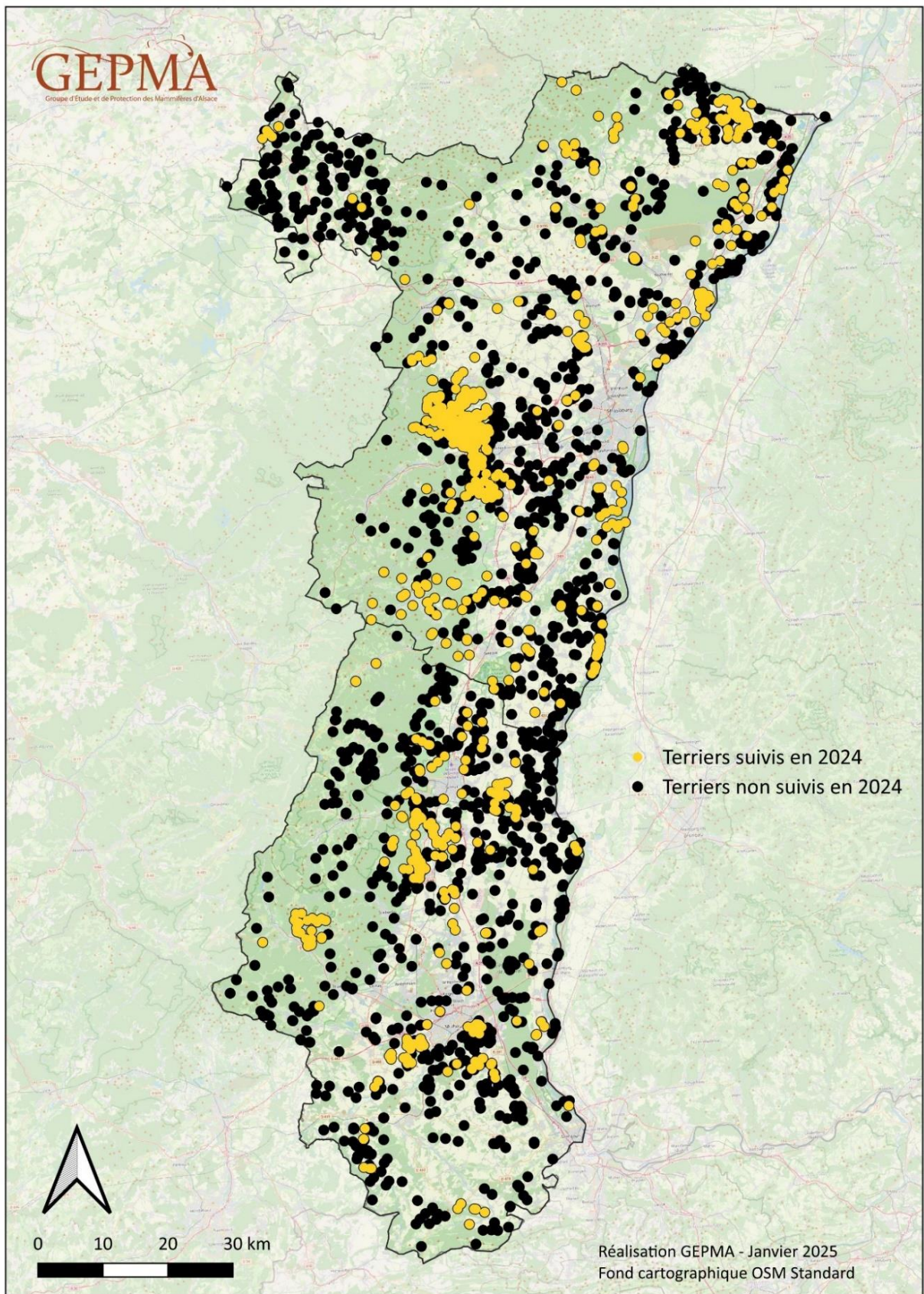
Pour finir, il est notable que le maintien, voire l'augmentation, du nombre de terriers pris en charge par les bénévoles du GEPMA est important. L'arrivée de nouveaux observateurs permet aussi de continuer sur cette dynamique favorable.

Remarque : Pour pouvoir augmenter la proportion de terriers de blaireaux suivis, les sites sans observateurs ont été listés et sont proposés aux bénévoles. Elle comprend des terriers pour lesquels les observateurs ne peuvent pas poursuivre le suivi, ainsi que ceux qui n'ont pas été suivis les deux dernières années. Ceci permet d'optimiser l'effort de suivi et de redynamiser l'enquête.
Si vous souhaitez connaître si des terriers non suivis existent aux alentours de chez vous, contactez le GEPMA !

Evolution du nombre de terriers connus depuis 2003



Graphique 1 – Évolution du nombre de terriers connus de Blaireaux entre 2003 et 2024



Carte 1 - Recensement des terriers de blaireau en Alsace et état de leur suivi en 2024

Grâce à l'important **effort de prospection** des bénévoles, de nouveaux terriers sont recensés chaque année, puis suivis (**Carte 1**). Ainsi, l'augmentation du nombre de terriers recensés permet d'obtenir des informations au sein d'unités géographiques autrefois délaissées, telles que l'Alsace Bossue, le Jura alsacien ou le Sundgau. En effet, aux prémices de l'enquête, la majorité des sites connus était située en plaine alsacienne tandis qu'aujourd'hui l'Alsace bossue et les collines sous-Vosgiennes font partie des secteurs les mieux quadrillés, en grande partie grâce à des bénévoles très impliqués !

➤ Taux d'activité depuis 2005

Entre 2005 et 2024, le taux d'activité des terriers de blaireaux varie entre 69.9 % et 91.4 % en Alsace. En 2024, **le taux d'activité n'a pas dépassé 69.88 % (Graphique 2)**, soit le plus faible jamais enregistré, avec un taux de 73.3 % pour le Bas-Rhin et de 60.4 % pour le Haut-Rhin (respectivement 73.1 % et 65.1 % pour l'année 2023). La baisse de ce pourcentage peut faire suite aux sécheresses prolongées lors de 2023. Cela peut être aussi dû à la découverte de nombreux terriers lors de l'étude de la dynamique des populations de blaireaux, qu'ils soient actifs, inactifs ou abandonnés, ainsi qu'au suivi d'anciens terriers maintenant disparus. En effet, 30 mailles de 5km par 5km sont



Figure 12 - Gueule active © Alizée Hircq

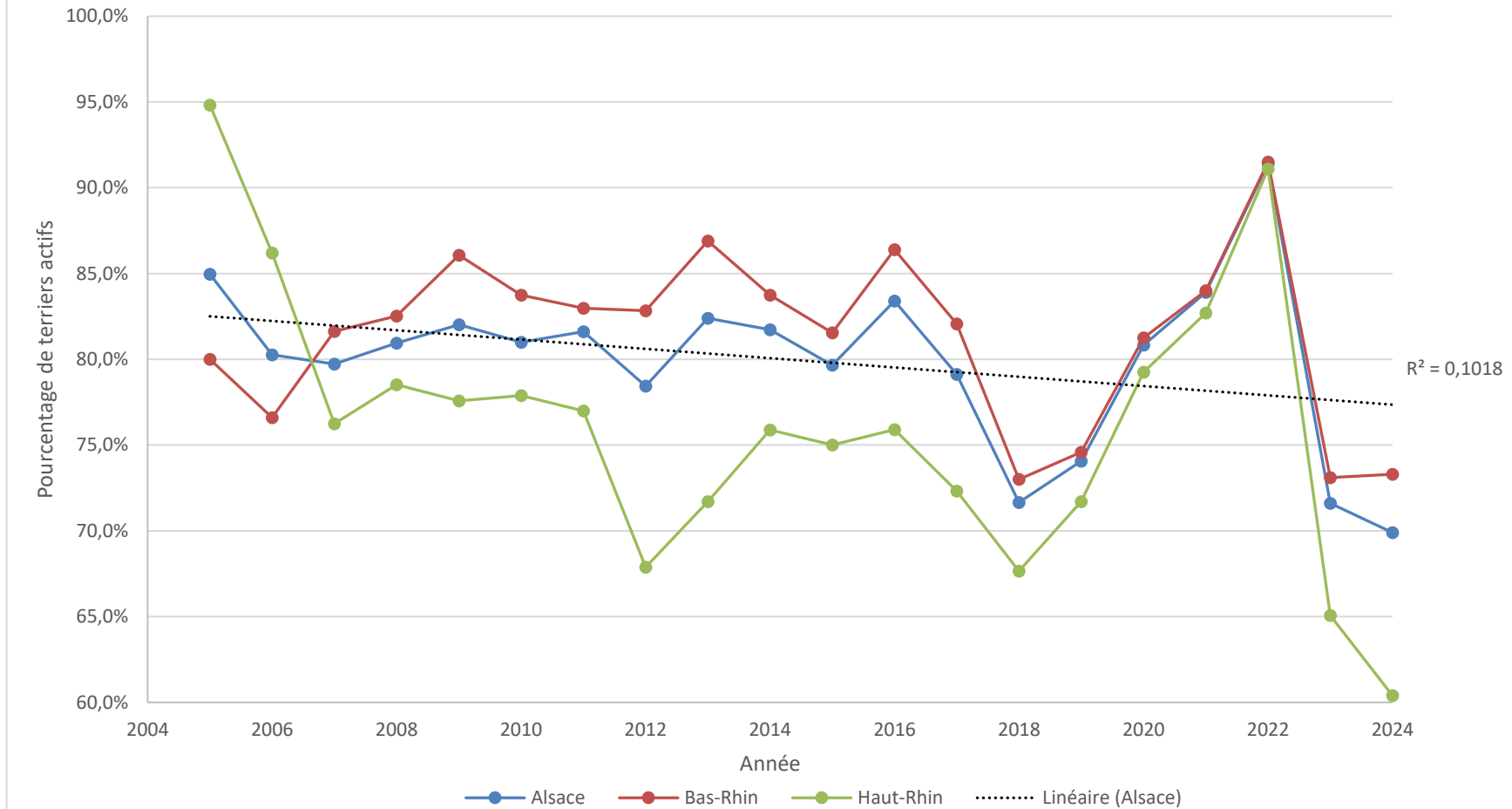
prospectées ou ont été prospectées pendant cette étude, au cours de laquelle tous les terriers trouvés ou non retrouvés sont notés. Cela réduit le « **biais observateur** », qui se constate lors du simple suivi des terriers. Il est en effet plus stimulant pour un bénévole de suivre un terrier sur lequel il sait qu'il va pouvoir relever les différents indices de présence du blaireau (**Figure 12**) que de se rendre sur un terrier « fantôme » et donc l'effort de suivi aura tendance à être plus important sur les terriers actifs.

La différence d'activité entre les deux départements constatée chaque année depuis 13 ans et qui était possiblement attribuée au statut « chassable » de l'espèce dans le Haut-Rhin semble se réduire considérablement. Un taux d'activité aussi haut pourrait être expliqué par le « **biais observateur** », expliqué plus haut.

Le fort taux d'activité constaté en 2005 puis sa diminution en 2006 est probablement liée à l'inertie nécessaire à la mise en place du protocole de suivi. En effet, la probabilité de découvrir un site actif est plus importante que de détecter un site inactif. De plus, il est plus probable que l'information soit transmise au GEPMA si le site est occupé, alors qu'une donnée de non-occupation peut s'avérer toute aussi importante.

Pour finir, il est difficile d'évaluer **la dynamique de la population de blaireaux** uniquement sur base de notre suivi. Puisqu'en effet, il semble exister un biais de prospection sur les terriers actifs. De plus notre suivi n'a pas la prétention d'être exhaustif. L'effort de prospection et le travail de l'enquête Blaireau permettent néanmoins d'exercer un rôle de sentinelle garant de la paisibilité des terriers suivis et vont servir de piliers aux futures études qui se profilent. Des facteurs extérieurs liés au climat et à l'environnement du blaireau, peuvent également influencer cette dynamique sans forcément que notre étude ne puisse les souligner.

Evolution du taux de terriers actifs entre 2003 et 2024



Graphique 2 – Évolution du taux d'activité des terriers de blaireaux de 2005 à 2024

➤ Les perturbations constatées

1) Évolutions depuis 2005

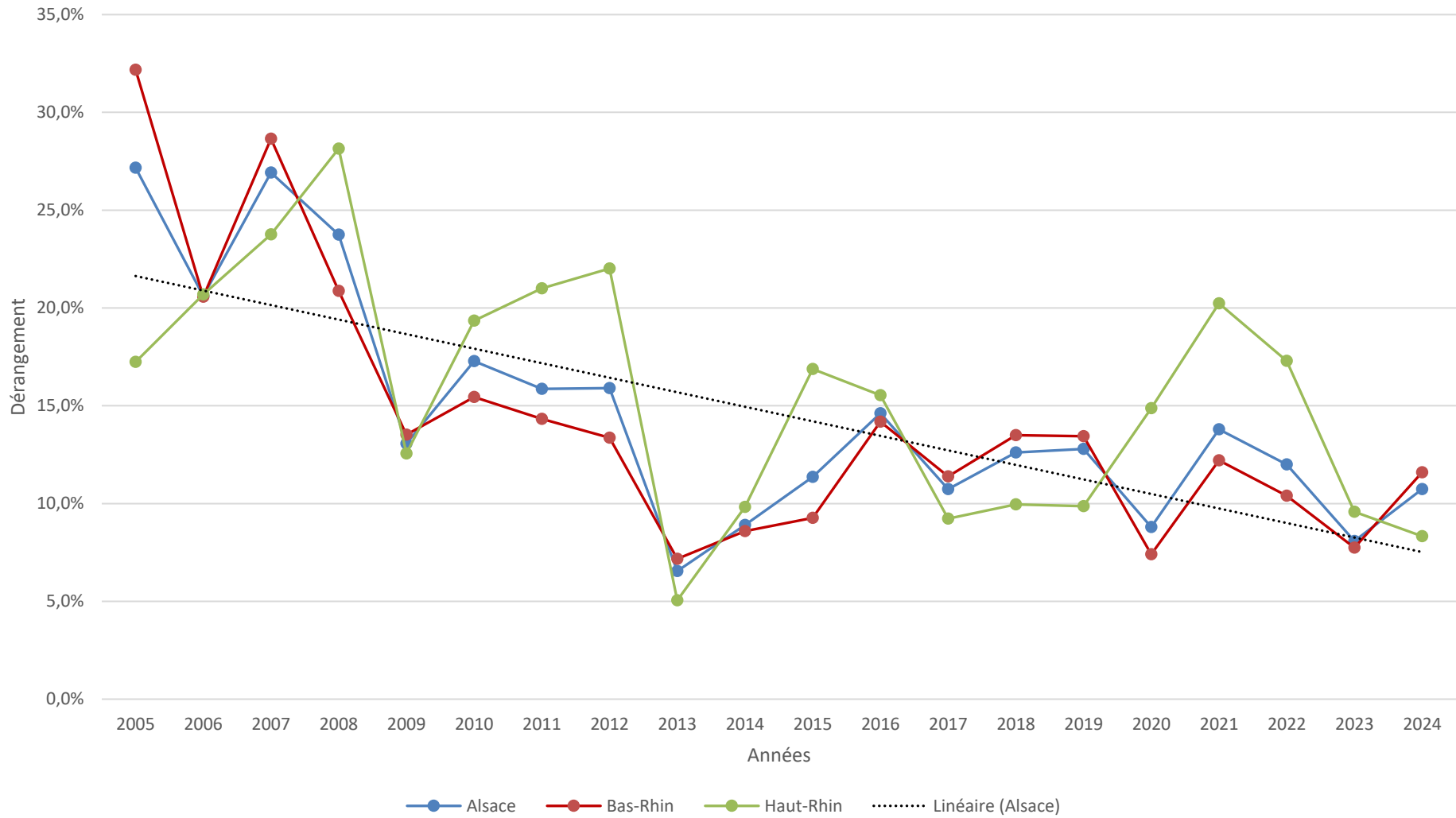
Depuis 2005, le nombre de terriers subissant des perturbations diminue. En effet, au début de l'étude, plus d'un quart des terriers suivis (27.2 %) subissait une perturbation au cours de l'année. Cependant, il existe un **biais d'échantillonnage important**, en effet en 2005 seul 167 terriers étaient connus et il est possible de supposer qu'il s'agit donc de terriers bien visibles ou situés sur des sites « problématiques » ce qui les prédispose au dérangement. Il s'agit donc d'une **diminution des perturbations corrélée à l'augmentation de terriers connus**, et la régression réelle du dérangement des terriers ne peut être affirmée sans des **analyses statistiques plus poussées**.

Globalement, il semble y avoir un **dérangement plus important dans le département du Haut-Rhin par rapport au Bas-Rhin (Graphique 3)**, malgré le nombre plus important de terriers suivis dans ce dernier. Cette tendance s'inverse de 2017 à 2019, durant lequel le dérangement est stable dans le Bas-Rhin, mais néanmoins plus important que celui constaté dans le Haut-Rhin (dérangement moyen pour cette période de 12.8 % dans le Bas-Rhin contre 9.7 % dans le Haut-Rhin). Pendant cette période le taux de dérangement est alors corrélé positivement au nombre de terriers ce qui semble statistiquement probable et cohérent. La tendance s'inverse de nouveau pendant la période de la crise sanitaire (2020 - 2021). Durant celle-ci, alors que le dérangement décroît pour l'Alsace et le Bas-Rhin, il augmente dans le Haut-Rhin (+ 5.3 %). En 2022 et 2023, la tendance est également à la diminution, indépendamment du département.

En 2024, le dérangement continue de diminuer dans le département du Haut-Rhin (8.3 % contre 9.6 % en 2023), mais réaugmente dans le Bas-Rhin (11.6 % contre 7.8 % en 2023). Les perturbations s'accroissent de nouveau pour l'Alsace dans sa globalité en 2024 (10.7 % contre 8.1 % en 2023). Cela peut de nouveau être dû au nombreux terriers découverts et suivis en 2024 grâce à l'étude de la dynamique des populations de blaireaux, et donc plus de probabilités de trouver un terrier subissant des perturbations.

Concernant la période de 2005 à 2024, une tendance décroissante des perturbations se dessine (courbe de tendance linéaire du **Graphique 3**). Cependant cette tendance semble largement impactée par le biais induit par la taille de l'échantillon (n = 167 terriers) au départ de l'étude. Comme dit précédemment, il est donc risqué d'affirmer une réelle diminution des perturbations et plus probable qu'il existe en réalité une certaine stabilité du taux de perturbation des terriers. Certaines tendances se dégagent néanmoins, notamment des cycles de 2 à 4 ans où les perturbations augmentent de nouveau. Cependant, ces boucles semblent difficilement interprétables, elles pourraient correspondre à des « **cycles de dérangement** » : à la suite de la perturbation le blaireau abandonne le terrier avant de le réinvestir quelques années plus tard. Le terrier étant réoccupé il serait ensuite de nouveau exposé aux dérangements. Cette hypothèse est appuyée par le fait que les blaireaux sont hautement fidèles à leurs terriers transmis de génération en génération. Ils sont très attachés à certains sites, les poussant à y revenir malgré des dérangements conséquents.

Evolution du dérangement constaté sur les terriers suivis de 2005 à 2024

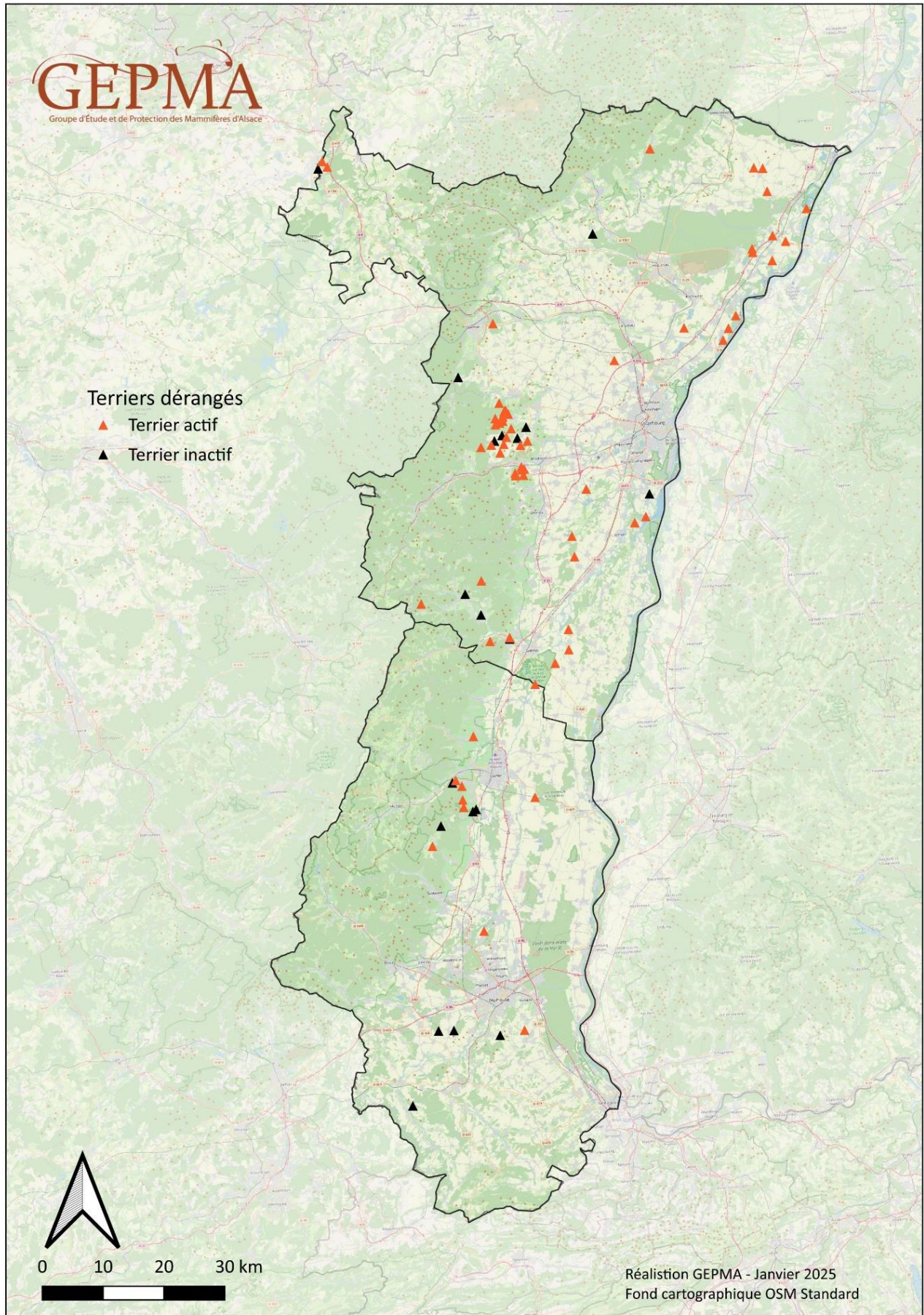


Graphique 3 - Évaluation des perturbations des terriers de blaireaux entre 2005 et 2024

2) Localisation des perturbations

Des perturbations sont relevées dans toute l'Alsace (**Carte 2**). Cette carte illustre bien un problème de cohabitation assez général à l'échelle de l'Alsace et montre qu'il y a encore des efforts de communication à faire autour de cette espèce. Il faut noter que les bénévoles effectuent à la fois un travail de suivi sur le terrain, mais aussi de communication, non seulement auprès de leur entourage, mais aussi auprès des personnes qu'ils sont parfois amenés à rencontrer lors de leurs prospections.

Il semble donc essentiel de pouvoir présenter **la plaquette d'information concernant le Blaireau eurasien réalisée par le GEPMA en 2018**, en la distribuant lors des animations, tenues de stand, conférences, mais aussi aux bénévoles participant à l'enquête Blaireau (n'hésitez pas à contacter le GEPMA si vous souhaitez en obtenir). Cela permettrait de sensibiliser une population plus large à cette espèce encore trop souvent méconnue. Dans ce rôle, le pôle Médiation Faune Sauvage présenté à la **page 38**, occupe une place centrale en matière d'éducation et de médiation.



Carte 2 - Statut et dérangement des terriers de blaireaux suivis en 2024

3) Les types de perturbations

En 2024, la principale cause de dérangement sont l'obstruction de gueules (41 %) (**Figure 13**). Le deuxième type de perturbation observé est représenté par la catégorie « Autres » (21 %) qui correspond la plupart du temps à une hausse de la fréquentation du site (randonnées, quads, motocross, etc.). Les troisièmes causes de perturbation sont les travaux forestiers (11 %) et l'agriculture (11 %). Des dérangements liés à la pollution et à l'activité cynégétique sont aussi observables, mais dans une moindre mesure. Par exemple, les perturbations dues à l'activité cynégétique a largement diminué depuis 2016, passant de 15 % à 4 % en 2024 (**Diagramme 1**).



Figure 13 - Gueule bouchée par un rondin de bois
© Pierre Acosta

Les proportions des différents facteurs fluctuent d'une année à l'autre, par exemple la part des perturbations liées aux obstructions de gueules a augmenté de 22 % par rapport à 2023. Cela montre l'impact des agissements humains auxquels les populations de blaireaux peuvent faire face. Ces perturbations varient sur l'ensemble du territoire et au cours du temps. Il semble donc essentiel de **rester vigilant** et de continuer le travail de **médiation** auprès d'un maximum de personnes, afin d'espérer pouvoir aboutir à une cohabitation équilibrée entre le blaireau et l'humain.

Cependant, il est important de remarquer que le type de perturbation n'a pas été renseigné pour 10 % des terriers, ce qui biaise considérablement les pourcentages. Il est donc nécessaire de bien renseigner les détails de dérangements lors du suivi afin de mieux pouvoir y faire face.

Remarque : Une affiche spécialement dédiée aux terriers victimes de perturbations anthropiques récurrentes, a été mise au point : l'affiche « **surveillance** », jointe en **Annexe 2 : Fiche « Surveillance » du Bas-Rhin et du Haut-Rhin**. Si l'un des terriers que vous suivez se retrouve dans ce cas, demandez-la au GEPMA. Vous pourrez l'imprimer, éventuellement la plastifier, et l'afficher au niveau des terriers à problème, afin de décourager les personnes mal intentionnées qui se sentiront surveillées.

Répartition des types de perturbations observés sur les terriers suivis en Alsace en 2024

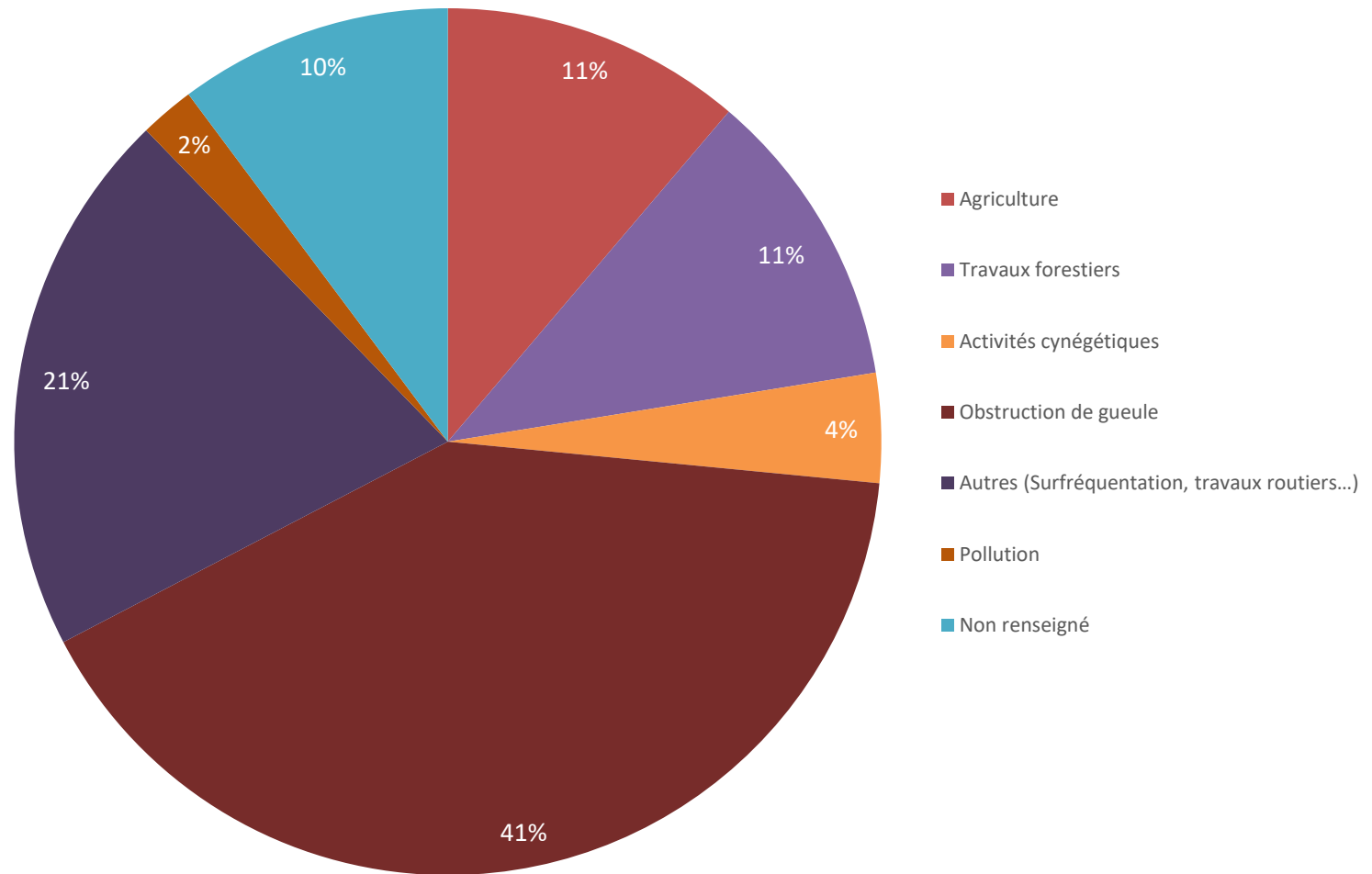


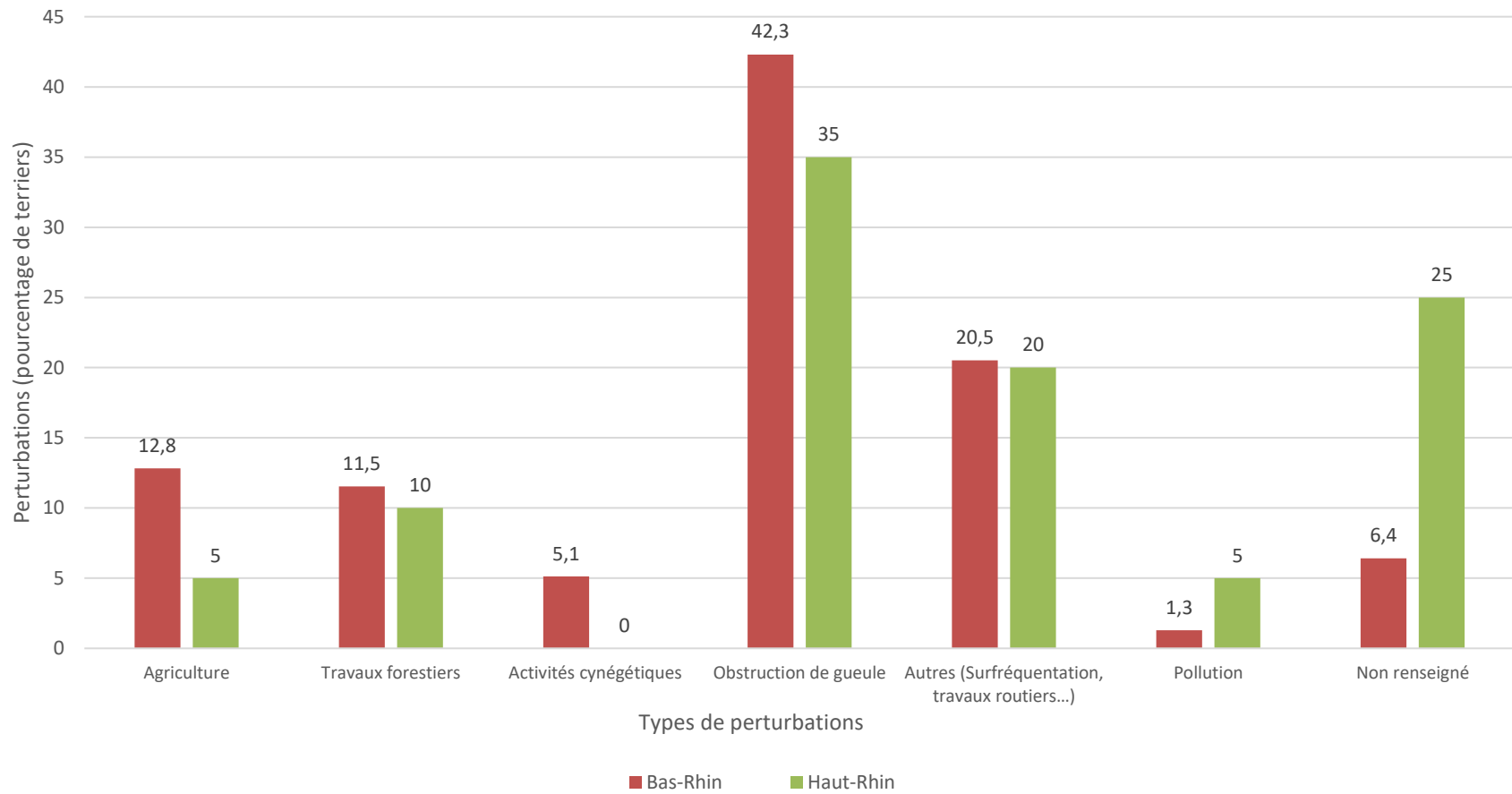
Diagramme 1 – Types de perturbation des terriers de blaireaux en Alsace en 2024

Comparer les proportions et non le nombre brut des types de dérangements dans chaque département permet une meilleure représentativité des différences pouvant exister entre ces derniers. Mais cela ne permet pas de s'affranchir du biais lié au nombre très différent de terriers suivis dans le Bas-Rhin par rapport au Haut-Rhin. De plus, la grande proportion des dérangements signalés dont la cause n'a pas été précisée, conduit à biaiser partiellement l'ensemble des résultats qui sont donc à regarder de manière très critique.

Cette première analyse permet de remarquer que les perturbations liées à l'agriculture et à l'obstruction de gueule sont plus importantes dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Et que malgré l'interdiction de chasser le blaireau dans le Bas-Rhin, c'est dans ce département qu'il y a les seules perturbations liées aux activités cynégétiques (**Graphique 4**). Cependant, ces activités ne sont pas liées directement au blaireau, mais l'impact tout de même (installation d'un poste de chasse proche du terrier, pose de cage-piège près d'un terrier destinée au renard...). Et il est intéressant de constater que c'est en grande partie dans le Haut-Rhin que le type de perturbations n'est pas précisé, entraînant ainsi un biais lors de l'analyse de ce graphique.

Ces interprétations sont différentes de celles découlant de l'analyse des terriers suivis en 2023, ce qui amène à penser que ces proportions sont très variables d'une année sur l'autre.

Types de perturbations en fonction de la localisation



Graphique 4 - Répartition des dérangements des terriers de blaireaux dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

➤ Les dégâts dus au terrassier

Remarque : il est important de noter que la notion de dégât imputé au Blaireau correspond principalement à la présence de gueules ou déblais liés à son activité sur une structure ou un lieu utilisé par les humains. Cette présence n'induit pas systématiquement une dégradation de la fonction de cette structure ou de ce lieu. Ainsi, les dégâts réellement dommageables sont subjectifs et ne représentent qu'une partie des résultats présentés, sans pouvoir l'estimer certainement.



Figure 14 - Gueule dans un champ de colza
© Pierre Acosta

1) Évolution depuis 2009

Lors du suivi des terriers de blaireaux, les bénévoles relèvent **les dégâts causés** par l'activité de ces derniers. En Alsace, entre 2009 et 2013, le pourcentage de terriers où des dégâts sont constatés varie entre 3 % et 4.5 %. La proportion de ces dégâts a augmenté ces dernières années, avec un maximum en 2016 de 11 %. En 2024, 5.9 % des terriers suivis présentent des dégâts dus au blaireau, soit une petite augmentation par rapport à 2023 (4.8 %).

2) Localisation et typologie des dégâts

En 2024, la part de dégâts la plus importante se situe **au sein des cultures**, atteignant 72 % (74 % en 2023 et 58 % en 2022) (**Diagramme 2**). Il s'agit, en général, d'une ou plusieurs gueules que retrouvées en bordure ou au sein d'une exploitation (**Figure 14**). La présence de ces gueules pose principalement des problèmes pour la circulation des engins agricoles sur les parcelles (risque de retournement du tracteur) et pour le bétail qui risque de se fracturer une patte. Le blaireau peut aussi causer des dégâts lorsqu'il vient s'alimenter sur l'exploitation, néanmoins aucune étude n'a réussi à démontrer l'importance de ces dégâts imputés au blaireau qui sont considérés comme négligeables par rapport à ceux causés par les sangliers.¹¹ Il faut savoir que souvent le terrier de blaireau existait avant la culture. Mais depuis le remembrement intensif, les parcelles agricoles prennent désormais la place d'un bosquet, d'un talus, d'une haie, voire d'une parcelle forestière. Une fois de plus, c'est en réalité l'humain qui a étendu son territoire au détriment de celui du blaireau.

Il est aussi possible que le Blaireau creuse son terrier, ou une partie de celui-ci, sur un chemin (17 %), causant des problématiques d'affaissement de la voie. En 2023, cela représentait seulement 8 % des sites.

¹¹ Schockert, Lambinet, et Libois, « Dégâts de blaireau en culture de maïs sur pied en Wallonie : un « épi-» phénomène ? »

D'autres types de dégâts sont constatés, comme des creusements sous une voie ferrée ou dans une digue (catégorie « Autres »), mais sont assez peu nombreux (5 %). Et les dégâts chez des particuliers ne représentent que 2 %.

Lorsque des dégâts sont constatés, il est important de renseigner ces informations et de préciser leur caractère. En effet, aucune explication n'était apportée pour 4 % des terriers suivis déclarés comme occasionnant des dégâts.

Grâce à ces informations, le **pôle Médiation Faune Sauvage** peut proposer des **solutions concrètes** aux particuliers et professionnels avant que la situation ne devienne problématique.

Répartition des types de dégâts dus par l'activité des blaireaux en Alsace en 2024

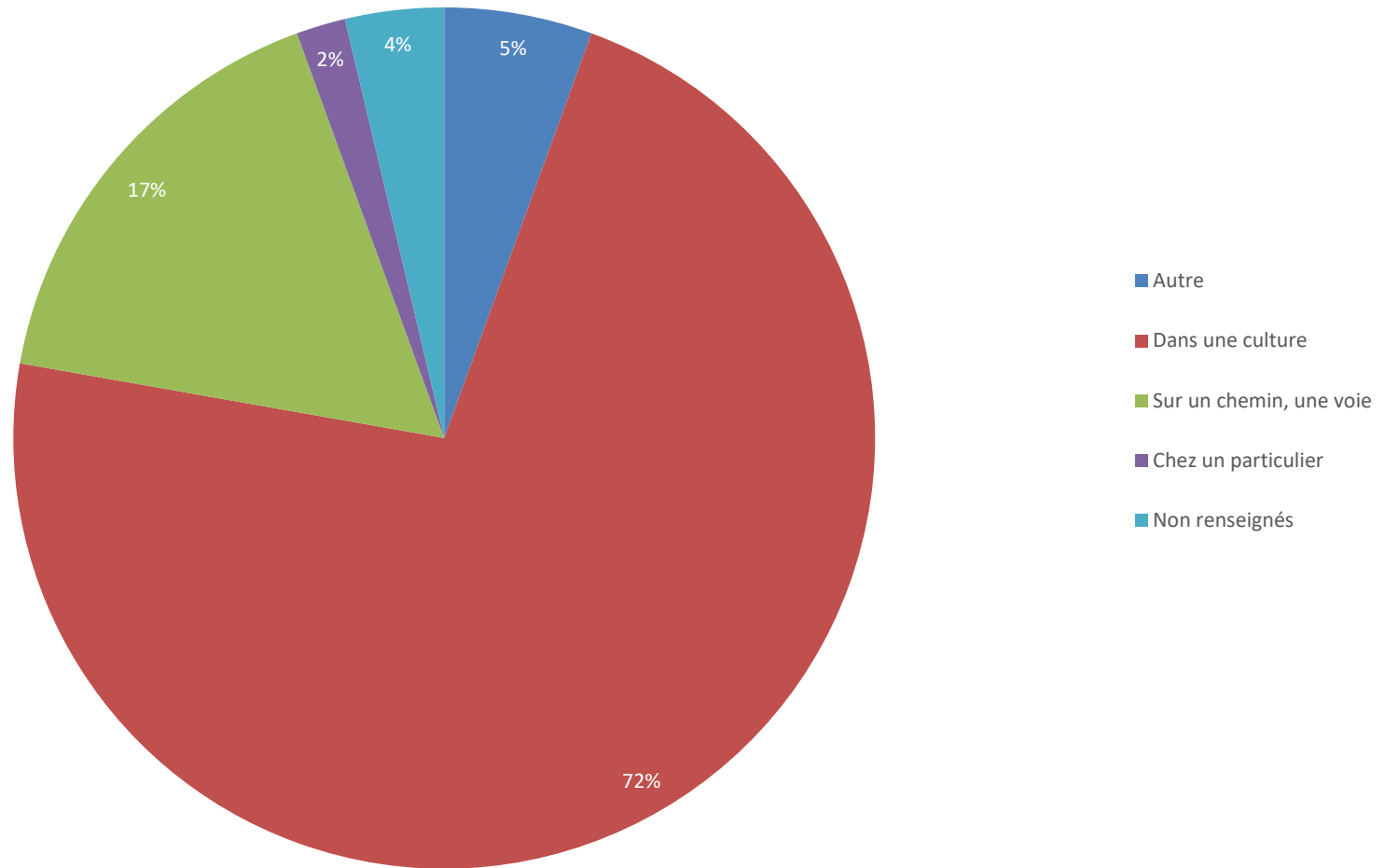


Diagramme 2 - Types de dégâts dus aux activités des blaireaux en 2024

➤ L'importance du suivi pluriannuel

Il est préconisé d'effectuer un **suivi des terriers 2 fois par an**. Parmi les 913 terriers suivis cette année, **161 ont été prospectés au moins deux fois**, soit 17.6 % des terriers suivis en 2024. Ce nombre de terriers prospectés au moins deux fois est légèrement plus bas qu'en 2023 (18.7 %).

Sur ces 161 terriers, il apparaît que 17.4 % d'entre eux ont une activité différente entre les deux passages (actif/inactif). Concernant le dérangement, 34.8 % d'entre eux présentent une différence au niveau des perturbations constatées. Enfin, en ce qui concerne les dégâts, 20.5 % des terriers ont causé des types de dégâts différents.

La différence d'activité peut s'expliquer par le comportement de l'espèce. Les blaireaux n'utilisent leurs terriers secondaires qu'occasionnellement, par exemple comme refuge lors d'un dérangement ou lors de mise bas par les jeunes blairelles. Ces terriers secondaires peuvent avoir plusieurs gueules, et seule leur utilisation discontinuée dans l'année constitue un critère pour les qualifier de terriers secondaires.

De plus, le suivi pluriannuel permet d'informer davantage sur les problèmes de cohabitation avec l'espèce, qui tendent à être largement améliorés grâce au pôle Médiation Faune Sauvage.

Remarque : Le suivi pluriannuel des terriers est très intéressant, car il peut permettre de faire la distinction entre un terrier secondaire et un terrier principal. Cela améliore la connaissance de l'espèce et de son écologie en Alsace, participant ainsi à sa protection.

Partie 3 : Autres informations sur le suivi 2024

A) Le blaireau, terrassier hors du commun

Les terriers ayant été suivis cette année ont une **moyenne de 8 gueules au total** et de **3 gueules actives**. Ces chiffres sont identiques à ceux de 2023, qui eux étaient en baisse par rapport aux cinq années précédentes (10 gueules au total et 4 gueules actives en moyenne). Cette année, le record du complexe suivi le plus impressionnant est de **58 gueules au total**. Quant au maximum de gueules actives, le record pour l'année 2024 s'élève à **34 gueules actives**.

Il est important de rappeler que la taille des terriers est influencée par de nombreux paramètres : âge du terrier, caractéristiques locales de l'habitat (type de sol, pressions anthropiques, type de milieu...). Ces données sont donc très différentes d'un secteur à l'autre.

B) Des colocataires

Il est assez courant d'observer d'autres habitants au sein des terriers de blaireaux. En Europe, les espèces les plus fréquemment observées sont le renard roux (*Vulpes vulpes* Linnaeus, 1758) et le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus* Linnaeus, 1758)¹².

En Alsace, au cours de cette année 2024, 16 terriers ont été signalés avec la présence du renard, soit 1.8 % des terriers suivis (cela baisse à 0.9 % pour les cas de cohabitation avec le blaireau). La présence du lapin de garenne a été constatée sur 2 terriers, soit 0.2 % des terriers suivis.

C) Emplacement des terriers

Grâce aux données récoltées lors des suivis de terriers de blaireaux, il est possible de déduire les types d'endroits propices à l'installation de l'espèce. Depuis l'année 2017, une analyse des milieux environnants où s'installe l'espèce effectuée. Cette année, 687 terriers suivis possèdent des informations de description du milieu (**Diagramme 3**). La majorité de ces terriers se situe en **zone agricole** (27 %) ou en **forêt** (22 %).

Les catégories ne sont pas réellement égalitaires dans le sens où certaines s'intéressent à une localisation plutôt générale (par exemple dans une forêt ou une zone agricole) tandis que d'autres s'intéressent à la micro-situation (par exemple dans un bosquet ou un talus). De ce fait, un terrier peut appartenir à plusieurs catégories.

En effet, si un terrier se trouve dans un bosquet au milieu d'une zone agricole, il aura une incidence sur les deux catégories. Les pourcentages peuvent, par exemple, s'interpréter ainsi :

- 13 % des terriers se situent dans un talus, qui peut aussi bien se trouver en forêt qu'au bord d'un chemin.
- 22 % des terriers se trouvent en forêt, mais peut être également en bordure du chemin forestier ou dans le talus.

¹² Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

Une fois encore, il est capital de donner le maximum d'informations sur la localisation du terrier lors de sa description. En effet, 16 % des terriers suivis cette année ne comportent pas de description de leur environnement.

Cependant, grâce à la nouvelle base de données blaireau (détaillée dans « **Transmission des données** »), les milieux environnants seront renseignés à chaque fois grâce à une base d'information mise à jour assez fréquemment.

Types de milieux environnant les terriers suivis

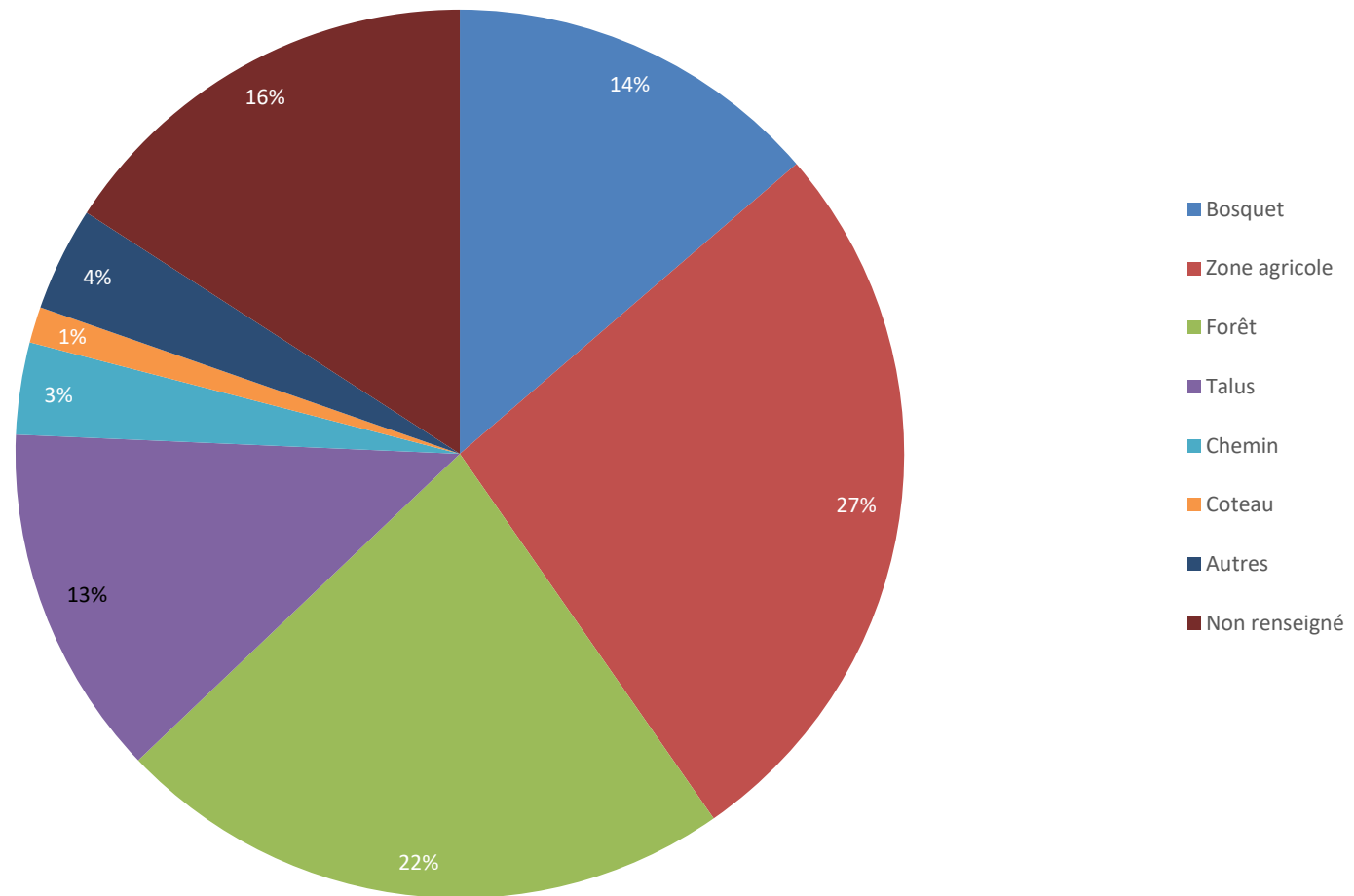


Diagramme 3 - Répartition des terriers suivis dans les différents milieux

Concernant la typologie de la pente (**Diagramme 4**), plus de la moitié des terriers suivis ne possèdent pas l'information (57.4 %). Cependant, les résultats obtenus d'après les terriers ayant les renseignements sur la pente, sont conformes à la littérature : la majorité des sites (46 %) se trouvent sur une pente moyenne. Cela permet de faciliter le drainage de l'eau et l'évacuation des déblais.¹³

Finalement, il faut rappeler que le blaireau possède une importante **capacité d'adaptation** : il est possible de l'observer en bordure de ville ou dans des zones de pentes faibles, qui ne sont pourtant pas les milieux de prédilection de l'espèce.

¹³ Do Linh San.

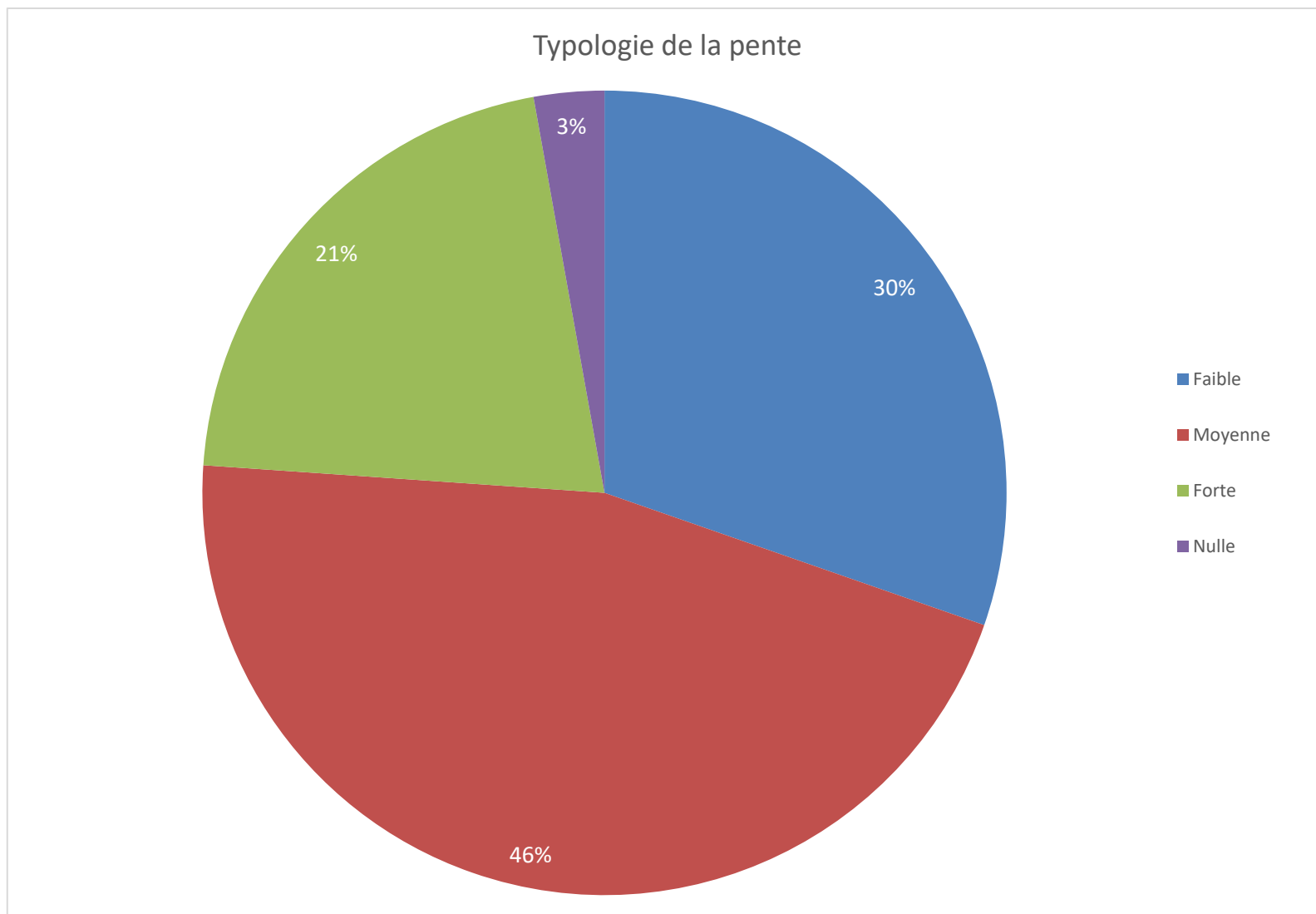


Diagramme 4 - Typologie de la pente au niveau de 389 terriers suivis en 2024

Partie 4 : Informations complémentaires

A) Transmission des données

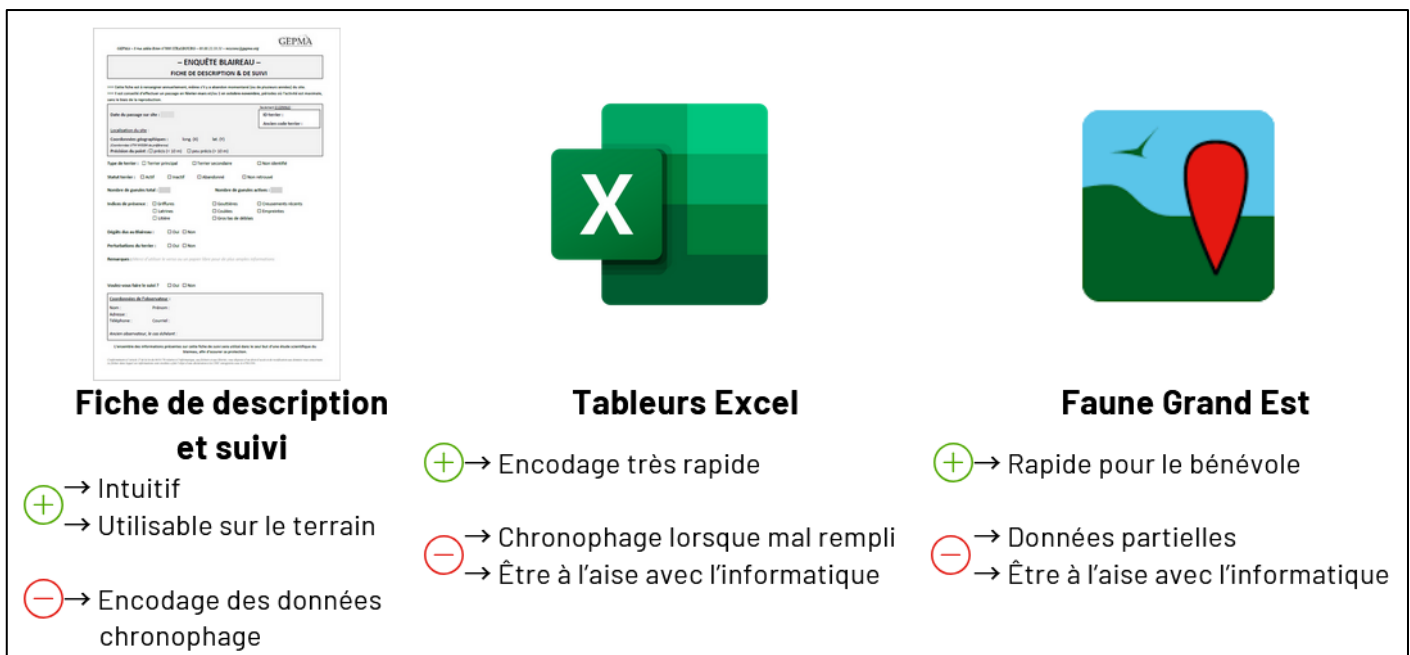


Figure 15 - Méthodes de transmission des données Blaireau

En 2024, la base de données blaireau a eu de nombreux changements. Afin de la rendre plus performante et d'harmoniser les données, elle a été transférée en totalité sur le logiciel de Système d'Information Géographique QGIS. Ce logiciel permet de calculer automatiquement le département, la commune, le milieu environnant et l'altitude du terrier en question, limitant le nombre d'erreurs de saisie, les données non renseignées ou encore les changements que ces paramètres peuvent subir au cours des années. La pente n'est plus prise en compte, car les nombreuses années de suivi ont permis de démontrer que les observations concordent avec la bibliographie, comme vu plus haut (voir « **Emplacement des terriers** »). De plus, la manière de nommer le terrier a changé : il s'agit maintenant d'un identifiant terrier (suite de chiffres), qui ne dépend plus des codes INSEE des communes. En effet, cela engendrait de nombreux soucis : doublons de terriers, codes INSEE ne correspondant pas à l'endroit où se trouve le terrier, fusion de communes et donc changement des codes INSEE, etc.

Ainsi, les documents pour transmettre **au GEPMA ses données relatives au Blaireau** ont changé (**Figure 15**) :

- Il n'existe plus qu'une **fiche de description/suivi**, imprimable ou remplissable directement sur ordinateur ou smartphone ;
- Il y a désormais deux fichiers Excel : un **tableur de description**, où la « fiche d'identité » d'un nouveau terrier est établie (identifiant, coordonnées GPS, nom et prénom de l'observateur, date de première description, type de terrier...) ; et un **tableur recensant les observations** sur les terriers suivis (activité, nombre de gueules totales et actives, date de l'observation, dégâts ou perturbations...)

La transmission des données par **Faune Grand Est** (ou l'application NaturaList sur smartphone) est en cours d'évolution, car la récupération des données blaireau par ce moyen est très chronophage et les informations recueillies sont en majorité partielles.

B) Médiation

Les demandes concernant le Blaireau d'Europe ou le Renard roux ne diminuent pas ! Cette année encore, le pôle Médiation Faune Sauvage a reçu 106 demandes concernant le Renard roux et 111 concernant le Blaireau d'Europe.

❖ *Zoom sur : Un nouveau terrier artificiel pour les blaireaux !*

Après la création d'un terrier artificiel aux abords des voies ferrées (2020) qui a démontré son efficacité pour résoudre une problématique de cohabitation entre les blaireaux et SNCF Réseau, un nouveau terrier artificiel est sorti de terre fin 2024 (**Figure 16**).

L'échangeur de Kogenheim fait partie des problématiques les plus anciennes sur le territoire alsacien, avec une problématique liée à la présence du blaireau dans l'infrastructure qui ne trouvait pas d'aboutissement durable. De nombreuses solutions ont été testées, mais le manque de zones de replis évidente sur le secteur n'a fait que repousser le problème dans l'ouvrage. En ce sens, la CeA a décidé d'engager une collaboration avec le pôle médiation, dans le but de créer un terrier artificiel pour tenter de résoudre la problématique de manière pérenne. Ce dernier a vu le jour en octobre 2024, composé de 6 chambres et de 3 sorties dans le vide permettant d'inciter les blaireaux à creuser par eux-mêmes dans la butte afin de l'aménager à leur convenance.

Un suivi sera effectué par le pôle médiation faune sauvage LPO/GEPMA de manière régulière afin de s'assurer de la colonisation du terrier artificiel par les blaireaux.



Figure 16 – Terrier artificiel à l'échangeur de Kogenheim © Pôle MFS LPO/GEPMA

C) Formation blaireau

En 2024, le GEPMA et le Pôle Médiation Faune Sauvage LPO/GEPMA ont organisé une journée de formation sur le Blaireau à destination des bénévoles et personnes curieuses d'en apprendre plus sur l'espèce.

La journée est divisée en deux grandes parties :

- Une matinée en salle, à la découverte de la biologie de l'espèce, du « Réseau Blaireau » ainsi que des actions de la Médiation « Blaireaux »,
- Une après-midi de visite de terrain afin de voir des terriers de blaireaux et de repérer des indices de présence de l'espèce (**Figure 17**).

Pour donner suite à la formation, les bénévoles ont reçu les différents documents utiles au suivi des terriers de blaireaux. Ceux qui le souhaitent sont invités à rejoindre le Réseau Blaireau et participer au suivi de l'espèce en Alsace !



Figure 17 – Double gueule du terrier de blaireau vu pendant la formation © Alizée Hircq

Remerciements

Dans un premier temps, le GEPMA tient à **remercier l'ensemble des bénévoles de l'Enquête Blaireau** qui ont parcouru la région pour transmettre au GEPMA toutes les informations liées aux terriers de blaireaux. Merci également aux précédents services civiques pour leur important travail de coordination, de traitement de données, de mise en place d'une base d'analyse permettant la création de ce rapport. Enfin, merci aux différents bénévoles qui fournissent chaque année des photographies et vidéos relatifs au blaireau.

Un grand merci à tous les bénévoles qui continuent à prospecter leurs terriers avec passion, permettant ainsi de maintenir l'effort de suivi !

ALZON Stéphanie - ANTOINE Ségolène - AUDINOT Samuel - BATHEROSSE Romain - BAYSANG Diane - BISCH Aurélie - BOULEY Anne-Claire - BRAUN Christian - BRONNER Jean-Marc - CALAND Corine - CLÉMENT Vincent - D'AGOSTINO Roberto - DESSEZ Pierre-Jean - DIDIER Sébastien - DRONNEAU Christian - DUHIL Laëtitia - DURR Thibaut - FAUSTEN Ségolène - FIZESAN Alain - FRAULI Christian - FRITSCH Philippe - FUCHS Nicolas - GELDREICH Damien - GERBER Denis - GISSINGER Roland - GOUBERT Stéphane - GROSS Jean-Paul - GRUNEISEN André - GUHRING Jean - HELBLING Charles - HELFTER Marc - HIRCO Alizée - HIRN Yves - HISS Jean-Pierre - HOMMAY Gérard - JAECKEL François - BRONNER Jean-Marc - KELLER Arthur - KIEFFER Isabelle - LACUISSE Delphine - LAURENT Alain - LENHARD Christian - LEROY Marie-Magdeleine - LUX Thomas - LY Marion - MAILFERT Odile - MATHIS Jean-Yves - MORICE Nathalie - MULLER Jean-Marc - PETER Richard - PFISTER Olivier - REGISSER Bernard - RISSE Jean-Marie - ROQUIN Claude - ROSER Nicolas - ROSIN Benoît - ROUAULT Victor - SAVIO Magali - SCHAEFFER Frédéric - SCHALLER Maurice - SCHLUMBERGER Olivier - SCHWALLER Joelle - SCHWOERTZIG Catherine - STEIMER François - STEPHAN Bernard - UMHANG Stéphane - VOGLER Julien - WAEFFER Laurent - WEHRUNG Philippe - WILLER Alain - WOELFLI Jean-Philippe - WOLLENSCHNEIDER Alain



Contact

➤ GEPMA

Adresse postale : 8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG

Téléphone : **03 88 22 53 51** (de 9h à 13h le mardi et mercredi uniquement)

Courriel : contact@gepma.org

Site internet : <http://gepma.org>

Rejoignez-nous sur Facebook !

➤ Pôle Médiation Faune Sauvage LPO



LPO Alsace - GEPMA
Pôle Médiation Faune Sauvage

1 rue du wisch • 67560 ROSENWILLER • 03 88 22 07 35
Centre de soins • 03 88 22 07 35
<http://alsace.lpo.fr> • alsace.mediation@lpo.fr



Bibliographie

André, Antoine, Christelle Brand, et Fabrice Capber. *Atlas de répartition des mammifères d'Alsace*. Atlas de la faune d'Alsace. Strasbourg: GEPMA, 2014.

« Article R424-5 - Code de l'environnement - Légifrance ». Consulté le 21 décembre 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006838143.

« Article R427-6 - Code de l'environnement - Légifrance ». Consulté le 21 décembre 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037125721/.

« Avis et Rapport révisé de l'Anses relatif à la gestion de la tuberculose bovine et des blaireaux ». Anses, 2019.

BRAUN, Christian. « Estimation de la densité du blaireau d'Europe (*Meles meles*) dans le piémont Bas-Rhinois ». *Ciconia*, n° 31 (2007): 7-18.

Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats. « Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention) », 1979. <https://www.coe.int/en/web/bern-convention/home>.

Do Linh San, Emmanuel. *Le blaireau d'Eurasie: description, comportement, vie sociale, protection, observation*. Les sentiers du naturaliste. [Lonay (Suisse)] Paris: Delachaux et Niestlé, 2006.

Kranz, A., Abramov, A.V., Herrero, J. & Maran, T. 2016. *Meles meles*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T29673A45203002. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-1.RLTS.T29673A45203002.en>, 2025.

Lambert, Alain. « Alimentation du blaireau eurasiatique (*Meles meles*) dans un écosystème forestier. Variations spatiales du régime et comportement de prédation ». Orléans, 1990.

Law, Chris J., Graham J. Slater, et Rita S. Mehta. « Lineage Diversity and Size Disparity in Musteloidea: Testing Patterns of Adaptive Radiation Using Molecular and Fossil-Based Methods ». *Systematic Biology* 67, n° 1 (1 janvier 2018): 127-44. <https://doi.org/10.1093/sysbio/syx047>.

Le Blaireau, Le Terrassier de la nuit. 4/3, Documentaire. Éditions Montparnasse, 2005.

Long, Charles Alan, et Carl Arthur Killingley. *The badgers of the world*. Springfield, Ill., U.S.A: C.C. Thomas, 1983.

Neal, Ernest Gordon, et Chris L. Cheeseman. *Badgers*. Poyser Natural History. London: T. & A. D. Poyser natural history, 1996.

Schockert, Vinciane, Clotilde Lambinet, et Roland Libois. « Dégâts de blaireau en culture de maïs sur pied en Wallonie : un « épi- » phénomène ? », 2019.

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) (2004). Suivi des populations de Blaireau d'Europe dans le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace, Rapport Annuel 2004 : Analyse rétrospective des indicateurs, ODONAT (coord.), p. 17–23.

Annexes

A) Annexe 1 : Terriers sans observateur

En 2024 près de 67% des terriers connus n'ont pas été suivis ! Si vous souhaitez vous impliquer dans le suivi Blaireau, contactez le GEPMA pour connaître les terriers proches de chez vous :

Service civique Blaireau : missions@gepma.org

B) Annexe 2 : Fiche « Surveillance » du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

1) *Bas Rhin*



Toute destruction du Blaireau eurasiatique est interdite dans le département du Bas-Rhin. Ce terrier fait l'objet d'un suivi pour le compte du ***Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace.***



Groupe d'Étude et de Protection des
Mammifères d'Alsace
8 rue Adèle Riton – 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 22 53 51
(du lundi au vendredi de 9h à 13h)

Pour toute information, ou en cas de problèmes liés à la présence des blaireaux (creusement dans les parcelles cultivées par exemple), merci de contacter le Pôle médiation faune sauvage, nous vous aiderons à trouver une solution :

03 88 22 07 35 / alsace.mediation@lpo.fr

2) Haut-Rhin



Ce terrier de Blaireau eurasien fait l'objet
d'un suivi pour le compte du
***Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères
d'Alsace.***



Groupe d'Étude et de Protection des
Mammifères d'Alsace
8 rue Adèle Riton – 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 22 53 51
(du lundi au vendredi de 9h à 13h)

Pour toute information, ou en cas de problèmes liés à la présence des blaireaux (creusement dans les parcelles cultivés par exemple), merci de contacter le Pôle médiation faune sauvage, nous vous aiderons à trouver une solution :

03 88 22 07 35 / alsace.mediation@lpo.fr